
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SCHISTE

Mandat S 4-3 : Analyse du comportement actuel et passé de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que des pratiques de responsabilité sociale dans les secteurs pétroliers et miniers, étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec.

Décembre 2012

Soumis par le Groupe de recherche interdisciplinaire en
développement durable (GRIDD)
HEC Montréal

Mise en garde

L'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, dont l'objectif premier est de combler le manque d'information sur les impacts appréhendés résultant de l'implantation de cette industrie au Québec, passe par la réalisation d'une série d'études identifiées dans le Plan de réalisation et rendu public dans sa version finale en avril 2012 (Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, 2012).

La présentation des faits et les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et n'engagent aucunement le Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste ou le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Responsable de l'étude:

Emmanuel Raufflet
HEC Montréal

Groupe d'experts :

Luciano Barin-Cruz
Sylvie-Nuria Noguer
Chantal Savaria
Luc Brès

Groupe d'étudiants :

Alexia Desbordes
Juan-David Gonzales
Emmanuelle Jobidon
Isabelle Paré
Sophie Spitzer

Résumé des points saillants

Dans ce rapport, nous avons analysé les pratiques de 24 entreprises reconnues comme des leaders en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) au niveau mondial dans les industries pétrolière, minière et de la chimie (10 entreprises de l'industrie pétrolière, 10 de l'industrie minière et 4 de l'industrie chimique) ainsi que les pratiques de 20 entreprises du gaz de schiste qui publient des informations sur leurs pratiques RSE (sur une sélection préalable de 44 entreprises de l'industrie du gaz de schiste). Nous avons réalisé cette étude documentaire à partir des documents publiés par les entreprises, les associations industrielles, les gouvernements, les groupes d'investisseurs et des agences internationales. L'analyse documentaire est complétée par des entrevues d'experts.

Notre rapport se divise en trois parties. La première partie porte sur l'analyse des pratiques de 24 entreprises reconnues comme chefs de file en matière de RSE dans les trois secteurs : pétrolier et gazier, minier et chimie.

Les points saillants de notre analyse de ces trois secteurs sont :

- A partir des standards internationaux (GRI 3.1, ISO 26000), de la norme BNQ 21000, et des 16 principes de développement durable de la Loi québécoise, nous avons établi une grille d'analyse des pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale couvrant les domaines de RSE suivants: (1) Éthique et Gouvernance ; (2) Environnement ; (3) Relations avec les communautés, et (4) Social, Santé et Sécurité.
- Parmi les entreprises étudiées, nous avons observé différents degrés de développement et de maturité des pratiques de RSE, selon les secteurs d'activité d'une part et en fonction des domaines de RSE d'autre part.
- Parmi les aspects de RSE pour lesquels les entreprises sélectionnées ont des pratiques intégrées au modèle d'affaires, nous notons,
- Pour le domaine de **l'Éthique et de la Gouvernance**: des énoncés de stratégie RSE, des codes d'éthique, des mécanismes de divulgation d'information vérifiée sur les activités de l'entreprise; des incitatifs pour les gestionnaires portant sur l'atteinte d'objectifs de RSE;
- Pour le domaine de **l'Environnement**: des engagements et des mécanismes de suivi et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau, et des impacts locaux, de protection de l'environnement et de la biodiversité;

- Pour le domaine **Relations avec les communautés**: des politiques et processus de participation et d'engagement avec les communautés locales, des pratiques visant à maximiser le développement économique local; enfin,
- pour le domaine **Social, Santé et Sécurité** : des programmes consolidés de santé et sécurité et environnement pour les employés ainsi que des programmes de philanthropie pour diverses causes.
- L'analyse des pratiques de RSE met en évidence que certains des principes du développement durable de la Loi sur le Développement durable du Québec ne sont que partiellement couverts par les pratiques des entreprises. Parmi ces principes, notons en particulier le principe de précaution qui est très peu évoqué dans la communication RSE des entreprises. Nous constatons que les pratiques de RSE sont volontaires et appliquées de façon inhomogène par les entreprises. En ce sens, les pratiques de responsabilité sociale des entreprises ne peuvent se substituer à un cadre réglementaire encadrant des pratiques RSE minimales attendues.
- L'analyse de la communication RSE des entreprises suggère un lien entre le degré d'intégration des pratiques RSE dans les processus de gestion et la participation des entreprises à des mécanismes sectoriels nationaux et internationaux reconnus. Nous soulignons particulièrement le rôle des associations industrielles dans l'élaboration, la promotion et la diffusion de ces pratiques, en collaboration avec les autorités gouvernementales et la société civile.

La deuxième partie de l'étude porte sur le comportement et les pratiques RSE des entreprises du gaz de schiste.

- Parmi les entreprises étudiées, l'information, disponible, tant sur les entreprises elles-mêmes que sur leurs pratiques RSE est limitée quantitativement et qualitativement à quelques exceptions près. Sur les 44 entreprises sélectionnées, seules 20 publient une information RSE. De plus, l'information RSE pour les entreprises de gaz de schiste détenant des permis au Québec présente de fortes lacunes; seules 4 des 26 entreprises détenant des permis d'exploration au Québec publient des informations sur leurs pratiques RSE. D'autre part, la fiabilité des informations rendues disponibles par les entreprises est discutable: informations sélectives et non vérifiées par des tiers. Ces lacunes en matière d'informations peuvent susciter de l'inquiétude auprès de la population québécoise.
- Nous constatons un écart significatif entre l'avancement en RSE des entreprises leaders des trois secteurs étudiés et celui des entreprises publiant une information RSE du secteur du gaz de schiste. Il y a un potentiel d'amélioration

significatif pour ces entreprises, et à plus forte raison pour celles qui ne publient aucune information sur leurs pratiques RSE (24 entreprises de notre sélection).

- Les associations industrielles provinciale (APGQ) et fédérale (the Canadian Association of Petroleum Producers - CAPP) ont élaboré des principes directeurs qui présentent des orientations et intentions sectorielles sans toutefois représenter un caractère contraignant pour les entreprises-membres. Nous notons que ces principes directeurs sont par ailleurs moins exigeants et moins précis que les principes directeurs RSE mis en avant par l'Agence Internationale pour l'Énergie ou ceux de l'ICCR (*Interfaith Center for Corporate Responsibility*). Nous sommes d'avis que les principes directeurs émis par les associations industrielles devraient intégrer les objectifs plus spécifiques de ces référentiels, et s'inspirer des mécanismes contraignants mis en place par les associations industriels des secteurs mines et chimie en particulier. .

La troisième partie du rapport présente nos constats et énonce nos avis sur la pertinence et l'applicabilité d'un cadre de référence de bonnes pratiques RSE aux entreprises de gaz de schiste au Québec.

- Nous constatons un plus grand avancement des pratiques RSE par les entreprises des secteurs pétrolier et gazier, minier et chimique que dans le secteur du gaz de schiste. L'industrie du gaz de schiste présente pour sa part, des enjeux sociaux, environnementaux particuliers qui, selon l'Agence Internationale pour l'Énergie, nécessitent d'être pris en compte par les entreprises dans leurs pratiques opérationnelles. Aussi, nous sommes d'avis que sur la base des bonnes pratiques RSE observées dans les secteurs étudiés (entreprises et associations industrielles), des cadres de référence de l'AGPQ et de la CAPP, ainsi que des recommandations de l'AIE et de l'ICCR, un cadre de référence RSE présentant des critères spécifiques à l'industrie soit établi. Ce cadre devra être élaboré conjointement avec le gouvernement, la société civile et les communautés locales, sans pour autant se substituer à une adaptation et à une mise à jour pertinente du cadre réglementaire. Ce dernier aspect fait l'objet de l'analyse ainsi que des constats et avis formulés dans le rapport S4-4.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	Méthodologie.....	3
2.1	Principales étapes.....	3
2.2	Collecte des données.....	3
2.3	Sélection des entreprises.....	4
2.4	Analyse des pratiques RSE - Grille d'analyse.....	8
2.5	Élaboration des avis.....	10
3.	Réalisation des travaux.....	11
4.	Limites.....	12
5.	Analyse des pratiques RSE dans trois secteurs sélectionnés.....	14
5.1	Éthique et Gouvernance.....	14
5.2	Environnement.....	18
5.3	Relations avec les communautés.....	23
5.4	Social, Santé et Sécurité.....	28
6.	ANALYSE DES PRATIQUES RSE DANS L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE.....	32
6.1	Analyse préliminaire.....	32
6.2	Un niveau de qualité de l'information RSE hétérogène.....	33
6.3	Analyse détaillée des pratiques de RSE des entreprises de gaz de schiste.....	34
7.	Pratiques RSE préconisées par Les associations industrielles des gaz de schiste.....	46
7.1	Principes directeurs de la CAPP.....	46
7.2	Déclaration d'acceptabilité sociale de l'APGQ.....	47
8.	Pratiques RSE préconisées par Les autres parties prenantes.....	48
8.1	Préconisation de groupes investisseurs.....	48
8.2	Règles d'or de l'Agence Internationale de l'Énergie.....	49
8.3	Initiatives des autorités en matière de divulgation d'informations.....	50
9.	Constats et avis.....	51
9.1	Vers un cadre de référence RSE pour les entreprises du gaz de schiste au Québec.....	52
9.2	Éthique et Gouvernance des entreprises.....	53
9.3	Environnement.....	57

9.4	Relations avec les communautés	63
9.5	Social, santé et sécurité	66
9.6	Adoption effective des pratiques RSE	66
10.	Annexes	68
10.1	Liste des experts rencontrés	68
10.2	Bibliographie	lxix
10.3	Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur minier	lxxv
10.4	Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur pétrolier et gazier.....	lxxvii
10.5	Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur chimie.....	lxxviii
10.6	Annexe – Liste des entreprises étudiées: Secteur gaz de schiste	lxxix
10.7	Annexe – Grille d’analyse RSE	lxxxiii
10.8	Pondération pour la grille d’évaluation RSE semi-quantitative.....	lxxxiv
10.9	Tableaux d’évaluation des pratiques des secteurs étudiés	lxxxviii
10.10	Détail des tableaux d’analyse des pratiques RSE dans les secteurs étudiés	xcii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Pratiques les plus répandues par secteur en Éthique et Gouvernance	15
Tableau 2.	Pratiques les plus répandues par secteur en Environnement.....	19
Tableau 3.	Pratiques les plus répandues par secteur en matière de Relations avec les communautés	24
Tableau 4.	Pratiques les plus répandues par secteur dans le domaine Social, Santé et Sécurité.....	29

1. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies est apparu le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce mouvement comprend une « infrastructure » (Waddock 2008) très diverse tant en termes d'acteurs (entreprises, gouvernements, organisations non gouvernementales, groupes de citoyens) de niveau d'interventions (intra-entreprises, inter-entreprises, local, national, international et global), d'industries ou domaines d'activités (textiles, mines, pétrole, chimie entre autres) ou de domaines d'action ou d'intervention (éthique et gestion, relations avec les communautés, santé et sécurité, etc...).

La RSE représente un ensemble d'engagements et de pratiques des entreprises, principalement dans les domaines sociaux, environnementaux, d'éthique et de gouvernance. Ces engagements et pratiques sont relayés et parfois encouragés par des associations sectorielles et industrielles d'entreprises mais aussi des organisations internationales et de standardisation, ainsi que des organisations non-gouvernementales. Ces engagements et pratiques portent tant sur les processus de gestion internes des entreprises que sur les relations entre les entreprises et leurs parties prenantes.

Si les principes de responsabilité sociale des entreprises sont définis par des normes et standards internationaux, leur application repose sur une compréhension des aspects spécifiques à chaque secteur d'activité et sur les pratiques concrètes mises en place par les entreprises. La RSE souffre de nombreuses limites. Parmi les plus souvent mentionnées figurent l'absence de définition clairement délimitée (Moon, Crane & Matten, 2005 : 433-435), des limites floues entre affirmations et pratiques observables des entreprises (Boiral, 2007) et la multiplicité des champs d'application. Malgré ces limites, dans certains secteurs, la RSE a permis de modifier les comportements d'entreprises vers une plus grande responsabilisation, la prise en compte de certaines externalités et/ou la réponse à certains enjeux liés à leurs activités. Le Gouvernement du Canada inclut par ailleurs la RSE des entreprises minières canadiennes comme un domaine des politiques publiques fédérales (DFAIT Canada)¹.

Le présent rapport S4-3 porte sur l'analyse des pratiques de RSE des entreprises du secteur des gaz de schiste ainsi que dans trois secteurs sélectionnés pour le caractère similaire ou comparable de certains enjeux de RSE (mines, pétrole/ gaz et chimie). Cette analyse des pratiques a été complétée par une synthèse des recommandations formulées par les associations industrielles du gaz de schiste au niveau provincial, fédéral et international

¹ Affaires étrangères et Commerce international Canada. <http://www.international.gc.ca/accords-commerciaux/strategie-RSE-sociétés-extractives-canadiennes>

(Agence internationale de l'énergie) et par certains investisseurs reconnus (ICCR²) pour le secteur du gaz de schiste, afin de renforcer l'adoption de ces bonnes pratiques par les entreprises.

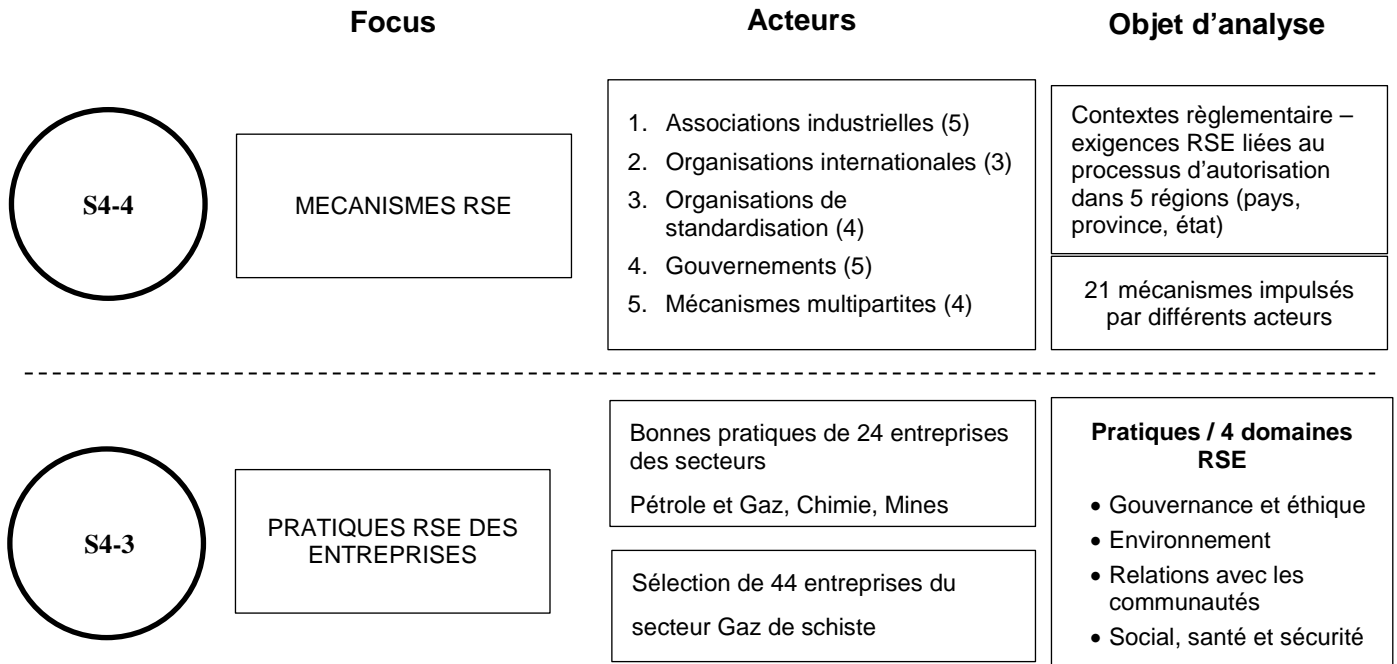
La réalisation des travaux pour ce mandat a été conduite de manière concomitante avec celle des travaux du mandat S4-4 portant sur l'analyse des mécanismes RSE, du fait des correspondances et aspects complémentaires de ces deux études.

Afin de clarifier l'articulation entre ces deux analyses, nous précisons ici la distinction entre pratiques RSE et mécanismes assurant l'adoption des pratiques RSE par les entreprises :

- Pratiques RSE : il s'agit des dispositifs, des systèmes de gestion et des comportements mis en œuvre par les entreprises afin de gérer leurs affaires, en intégrant des considérations sociales et environnementales en vue de contribuer au développement durable. Ces pratiques sont présentées dans le rapport S4-3.
- Mécanismes : il s'agit de dispositifs externes à l'entreprise, impliquant une ou plusieurs parties prenantes de l'entreprise et visant à encourager des pratiques de RSE par les entreprises. L'analyse de ces mécanismes s'appliquant aux entreprises des secteurs pétrole et gaz, mines et chimie fait l'objet du rapport S4-4

Le schéma 1 ci-dessous résume l'articulation entre les deux rapports complémentaires.

Schéma 1. Articulation entre les rapports S4-3 et S4-4



² Interfaith Center on Corporate Responsibility

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Principales étapes

La présente étude a été réalisée en trois étapes :

- Étude des pratiques liées à la responsabilité sociale d'une sélection d'entreprises dans trois secteurs-clés (mines, pétrole et gaz, chimie). Ces secteurs ont été retenus sur la base du caractère similaire des activités de l'industrie du gaz de schiste et/ou des enjeux: impacts environnementaux, acceptabilité sociale et risques liés à l'utilisation de substances dangereuses.
- Étude des pratiques de RSE et du comportement d'une sélection de 44 entreprises du secteur des gaz de schiste.
- Analyse de l'applicabilité des pratiques de RSE les plus communément rencontrées dans les secteurs étudiés au secteur des gaz de schiste au Québec, intégration de recommandations qui proviennent des associations industrielles provinciale et fédérale, ainsi que d'institutions et organisations internationales, identification de constats et formulation d'avis.

2.2 Collecte des données

2.2.1 Analyse documentaire

Les pratiques RSE des entreprises des trois secteurs étudiés ainsi que celles des entreprises du gaz de schiste sélectionnées ont été étudiées dans le cadre d'une analyse documentaire sur la base d'informations disponibles publiquement (sites web des entreprises, rapports sectoriels et revues de presse) - **Voir la bibliographie en Annexe 10.2**

2.2.2 Rencontres d'experts et visite terrain

Dix experts ont été rencontrés pour approfondir notre compréhension des enjeux de RSE de l'industrie du gaz de schiste. **Voir en Annexe 10.1 la liste des personnes rencontrées.**

Enfin, une partie de l'équipe chargée de l'étude et du groupe d'experts a participé au voyage d'études organisé par le Collectif scientifique des gaz de schiste les 8-9-10 septembre 2012 en Pennsylvanie³.

³ <http://collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/>

2.3 Sélection des entreprises

Les entreprises ont été sélectionnées selon des critères spécifiques présentés ci-dessous pour chaque secteur étudié.

2.3.1 Secteur minier

La sélection des entreprises minières s'est faite en trois étapes :

- **La première étape a consisté à sélectionner les entreprises du secteur qui sont notées A+ selon le Global Reporting Initiative (GRI).** La note obtenue en date du 1^{er} juillet 2012 a été considérée; qu'elle soit vérifiée par le GRI ou une tierce partie. À partir de cette première recherche, trente-huit entreprises ont été listées: African Rainbow Minerals (ARM), Anglo American, Areva, Barrick Gold, BHP-Billiton, Cameco, Cerrejon, Codelco, Compania Minera Dona Inés De Collahuasi, Czech Coal, De Beers, Freeport-McMoRan Copper and Gold, Goldcorp, Goldenstar Resources, Gold Fields, Grupo México Inmet, Iron Ore Company of Canada, Kores, Lonmin, Minerals and Metals Group, Minera Los Pelambres, MSPL, Newcrest Mining Corporation, Newmont Mining Corporation, JX Nippon Mining and Metals, Penoles, PT Kaltim Prima Coal, Rio Tinto, Samarco Mineração, Sesa Goa, Sherritt Gordon, Southern Copper Grupo Mexico, Sumito Metal Mining, Teck Resources, Vale, Vedanta Resources et XStrata.
- **La deuxième étape a été d'identifier des critères d'excellence en responsabilité sociale pour affiner la sélection.** Les six critères choisis pour repérer les meilleures entreprises du secteur minier proviennent d'organismes internationaux, d'associations du secteur, d'investisseurs en ISR (Investissement socialement responsable):
 - Adhérer aux dix principes du *UN Global Compact*⁴ ;
 - Figurer dans le *Dow Jones Sustainability Index*⁵: leader du super secteur minier;
 - Adhérer aux principes et à la vérification du *International Council on Mining and Metal* (ICMM) ;
 - Être membres du directoire Center for Excellence in CSR⁶ (*Corporate Social Responsibility*); et
 - Faire partie du portefeuille d'Ethical Fund⁷ en matière d'investissement responsable.

⁴http://www.unglobalcompact.org/participants/search?commit=Search&keyword=&joined_after=&joined_before=&business_type=2§or_id=23&listing_status_id=all&cop_status=all&organization_type_id=&commit=Search

⁵ <http://www.sustainability-indexes.com/review/supersector-leaders-2011.jsp>

⁶ <http://web.cim.org/csr/MenuPage.cfm?sections=126&menu=127>

⁷ <http://www.ethicalfunds.com/neifiles/PDFs/TopHoldings/ET64.pdf>

Dix-sept entreprises répondant à plus d'un de ces critères ont été sélectionnées : ARM, AngloGold Ashanti South Africa, Barrick Gold, BHP-Billiton, Codelco, Freeport-McMoRan Copper & Gold, Goldcorp, Gold Fields, Lonmin, Newmont Mining Corporation, JX Nippon Mining and Metals, Rio Tinto, Sumitomo Metal Mining, Teck Resources, Vale et XStrata.

- **À partir de cette liste, un échantillon de neuf entreprises internationales a été retenu et** une entreprise, Osisko, implantée au Québec, pour laquelle la problématique d'exploitation minière en territoire habité s'avère pertinente pour comprendre les pratiques de responsabilité de l'industrie du gaz de schiste au Québec, a été ajoutée.

Les dix entreprises sélectionnées dans le secteur minier sont: African Rainbow Minerals, Barrick Gold, BHP-Billiton, GoldCorp, Newmont Mining Metals, Osisko, Rio Tinto, Teck Resources, Vale et XStrata. **Voir en « Annexe 10.3 Secteur minier » le tableau détaillé.**

2.3.2 Secteur pétrolier et gazier

La sélection des entreprises pétrolières et gazières s'est effectuée en trois étapes :

- La première étape a consisté à sélectionner, à partir de la liste du GRI⁸, les entreprises du secteur ayant été notées A+ pour leur rapport de l'année 2011 ou 2010. Une première liste de 26 entreprises a été dressée: BG Group, BP, BPCL, CLP, Ecopetrol, Enagas, Endesa, Eni S.P.A., Gas Natural Fenosa, GS Caltex, The Linde Group, OMV, ONGC, PEMEX, Petrobras, PTT, Repsol, Rosneft, Royal Dutch Shell, Santos, Sasol, S-Oil, Statoil ASA, Suncor Energy, Talisman Energy et Wartsila Corp.
- La deuxième étape a été d'affiner la sélection grâce à neuf autres critères provenant d'organismes internationaux, d'associations du secteur, d'investisseurs en développement durable :
 - Adhésion aux dix principes du UN Global Compact⁹;
 - Supersector leader du Dow Jones Sustainability Index¹⁰ ;
 - Distinction par la CAPP¹¹ (*Canadian Association of Petroleum Producers*) pour ses performances en santé, sécurité et environnement ;
 - Membres de l'API¹² (*American Petroleum Institute*);

⁸ <http://database.globalreporting.org/search> avec comme critère de recherche : secteur: énergie.

⁹ http://www.unglobalcompact.org/participants/search?commit=Search&keyword=&joined_after=&joined_before=&business_type=2§or_id=23&listing_status_id=all&cop_status=all&organization_type_id=&commit=Search

¹⁰ <http://www.sustainability-indexes.com/review/supersector-leaders-2011.jsp>

¹¹ <http://www.capp.ca/rce/awards/2012/Pages/default.aspx>

¹² <http://www.api.org/GlobalItems/GlobalHeaderPages/Membership/API-Member-Companies.aspx#P>

- Membres du CSUR¹³ (Canadian Society for Unconventional Resources), association qui travaille au partage des connaissances et à la conscientisation par rapport aux gaz non conventionnels;
 - Membres du directoire du Center for Excellence in CSR¹⁴;
 - Intégration au portefeuille de l' Ethical Fund¹⁵;
 - Innovest Strategy Value Advisors¹⁶, entreprise indépendante de recherche en placements qui a publié une recherche sur les performances RSE des entreprises par secteur (33 compagnies de pétrole et gaz évaluées) ; et
 - Fortune Magazine¹⁷, magazine économique réputé, classe les dix entreprises les plus admirées au monde.
- À partir de ces critères, nous avons pu retenir huit entreprises de la liste initiale : BP, Petrobras, Repsol, Sasol, Shell, Statoil, Suncor et Talisman. Les compagnies Nexen et Total ont été ajoutées à cette liste au regard de leur expérience en matière de RSE. **Pour le tableau détaillé, voir « Annexe 10.4 Secteur pétrolier et gazier ».**

2.3.3 Secteur chimique

Dans un premier temps, **huit entreprises ont été sélectionnées selon trois critères principaux :**

1. Leur participation au programme Responsible Care®¹⁸, mécanisme volontaire créé par l'industrie chimique pour améliorer les performances des entreprises dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et de la gestion responsable des produits et de la logistique;
2. La publication d'un rapport de RSE intégré au GRI19 (« GRI »), la note variant de A+ à C; et
3. Leur adhésion aux dix principes du Pacte mondial des Nations-Unies²⁰ (UN Global Compact).

À ces premiers critères, nous avons ajouté **la présence dans l'indice du Dow Jones Sustainability Index²¹**, indice global qui évalue la performance en développement durable des 2,500 entreprises du Dow Jones, et le classement de Fortune Magazine²² des entreprises les mieux évaluées en terme d'innovation, de gestion des personnes, d'utilisation des actifs

¹³ http://www.csur.com/index.php?option=com_content&view=article&id=61&Itemid=67

¹⁴ <http://web.cim.org/csr/MenuPage.cfm?sections=126&menu=127>

¹⁵ <http://www.ethicalfunds.com/neifiles/PDFs/TopHoldings/ET64.pdf>

¹⁶ <http://corporateresponsibilityforum.blogspot.ca/2004/09/oil-companies-ranked-on-csr.html>

¹⁷ http://money.cnn.com/magazines/fortune/mostadmired/2011/best_worst/best4.html

¹⁸ <http://www.ccpa.ca/AboutUs/MembersandPartnersbr.aspx>

¹⁹ <http://database.globalreporting.org/search> avec comme critère de recherche : secteur: chimie.

²⁰ http://www.unglobalcompact.org/participants/search?commit=Search&keyword=&joined_after=&joined_before=&business_type=2§or_id=24&listing_status_id=all&cop_status=all&organization_type_id=&commit=Search

²¹ http://www.sustainability-indexes.com/images/supersector-leader-report-dsm_tcm1071-337440.pdf

²² http://money.cnn.com/magazines/fortune/mostadmired/2011/full_list/

de l'entreprise, de responsabilité sociale, de qualité du management, de solidité financière, d'investissement long-terme, de qualité des produits et services et de compétitivité globale. Nous avons ainsi obtenu une liste de huit entreprises : AkzoNobel, Arkema, BASF, Dow Corning, DSM, DuPont, Kronos et Methanex.

Nous avons ensuite retenu les entreprises dont le niveau d'application de la GRI variait entre A+ et B et écarté de la sélection quatre entreprises (Arkema, Dow Corning, Kronos et Methanex) qui n'adhèrent pas aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

La liste d'entreprises chimiques analysées est donc: AkzoNobel, BASF, DSM et DuPont. **Pour le tableau détaillé, voir « Annexe 10.5 Secteur chimie ».**

2.3.4 Secteur du gaz de schiste

La sélection des entreprises de gaz de schiste à analyser s'est faite selon 4 critères.

1. En premier lieu, nous avons recensé les entreprises détenant un permis de recherche Pétrole ou Gaz au Québec. Selon la liste du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune au premier trimestre 2012²³, il y a 26 entreprises détenant un permis de recherche pétrole ou gaz au Québec, soit : 9161-7795 Québec Inc., Abba Quebec Resources Inc., Altai Resources, Canadian Quantum Energy Corporation, Corridor Resources Inc., Gastem, Greencastle Resources Ltd., Huile Mac (Canada) Inc., Intragaz Exploration SEC, Junex Inc., Les Mines J.A.G. Ltée., Marzcorp Oil & Gas Inc., Molopo Canada Inc., Mundiregina Resources Canada Inc., NJ & Exploration Inc., Olitra Inc., Pérolia Inc., Pétrolympia Inc., Questerre Energy Corporation, Ressource et énergie Squatex Inc., Richard Marc Lacasse, Stelmine Canada Ltd., Suncor Energy Prospect Generation Inc., Talisman Energy Inc., Transamerican Energy Inc. et X-Terra Resources Corporation. Certains permis de recherche de pétrole pouvant donner lieu à l'utilisation des procédés de fracturation hydraulique – voir article du journal Le Devoir²⁴ - nous avons décidé d'intégrer l'ensemble des entreprises détenant au Québec un permis de recherche de pétrole ou de gaz à notre analyse.
2. Nous avons ensuite rapproché cette liste de celle des **11 entreprises membres de l'APGQ** (Association pétrolière et gazière du Québec) au 1er juillet 2012²⁵. Deux entreprises supplémentaires, ne détenant pas de permis au Québec et membres de l'APGQ, ont ainsi été ajoutées: Canbriam Energy Inc. et Canadian Forest Oil. Cette dernière ayant été remplacée par l'entreprise indépendante Lone Pine Ressources.

²³ http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/exploration/Permis_quebec.pdf

²⁴ <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/355421/titre>

²⁵ <http://www.apgq-qoga.com/a-propos-de-l-apgq/>

3. Afin d'élargir notre échantillon à des régions qui ont plus d'expérience dans l'exploitation du gaz de schiste, nous avons également **retenu les joueurs-clés de l'industrie du gaz de schiste en Colombie-Britannique**. Ces entreprises, sélectionnées d'après un article de l'Alberta Oil Magazine²⁶ (sur la base des données provenant du Canadian Energy Research Institute et du National Energy), sont les suivantes: Apache Canada, ARC Resources Ltd., Encana Corporation, EOG Resources Inc., Imperial Oil, Murphy Oil Corporation, Nexen Inc., Progress Energy Resources Corporation et Talisman Energy Inc. Huit de celles-ci, ne correspondent pas aux deux critères précédents, ont ainsi été ajoutées à notre liste initiale.
4. Enfin, nous avons sélectionné **7 entreprises exploitant aux États-Unis, à partir de l'analyse de PennEnvironment Research & Policy Center** de février 2012 sur la conformité des entreprises avec la législation dans l'état de la Pennsylvanie²⁷. Parmi ces 7 entreprises, 4 entreprises présentant une bonne performance en matière de conformité règlementaire et faisant partie des 20 entreprises leader du secteur des gaz de schiste dans le monde²⁸ ont été retenues: Anadarko Petroleum Corporation, ExxonMobil Corporation, Marathon Oil Corporation et Royal Dutch Shell). Pour une perspective différente, 3 entreprises supplémentaires, ne correspondant pas aux critères précédents, se distinguant par le nombre important de non-conformités par puits constatées dans le document du PennEnvironment Research & Policy Center ont été sélectionnées : Cabot Oil & Gas, Chief Oil & Gas et Southwestern Energy Company.

Ainsi notre sélection pour les besoins de cette étude est de 44 entreprises analysées. Pour le tableau détaillé, voir « Annexe 10.6 Secteur gaz de schiste ».

2.4 Analyse des pratiques RSE - Grille d'analyse

Une grille d'analyse des informations sur les pratiques RSE a été développée pour analyser les pratiques RSE des entreprises de ces quatre secteurs. À partir des principaux mécanismes et cadres de référence en matière de responsabilité sociale et de développement durable communément reconnus et applicables au Québec, soit :

- Les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* du Québec;
- Les grilles d'évaluation BNQ 21000 utilisées dans le cadre des projets pilotes au Québec²⁹;

²⁶ <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>

²⁷ http://www.eia.gov/pub/oil_gas/natural_gas/data_publications/crude_oil_natural_gas_reserves/current/pdf/top100operators.pdf et

http://pennenvironmentcenter.org/sites/environment/files/reports/Risky%20Business%20Violations%20Report_0.pdf

²⁸ <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>

²⁹ <http://www.bnq21000.qc.ca/projets-pilotes/5-projets-pilotes/>

- La norme ISO 26000;
- La grille d’indicateurs pour l’élaboration de rapports de développement durable de la *Global Reporting Initiative* - GRI version 3.1.

À partir de ces cadres de référence, les critères d’analyse des pratiques de RSE ont été regroupés dans quatre domaines pertinents pour notre étude dans le cadre du mandat S4-3 :

- Éthique et gouvernance;
- Environnement;
- Relations avec les communautés; et
- Social, santé et sécurité.

Pour chaque domaine ainsi identifié, l’information disponible publiquement concernant les pratiques de RSE des entreprises a été collectée et analysée selon des critères spécifiques en précisant : (1) la description de la pratique, (2) les réalisations concrètes qui découlent de cette pratique et enfin (3) les évaluations internes ou externes liées à cette pratique le cas échéant. Les grilles d’analyse sont présentées en « Annexe 7.7 Grille d’analyse RSE ».

Afin de compiler les données analysées par secteurs et d’identifier les pratiques RSE les plus couramment adoptées par les entreprises, un système d’évaluation semi-quantitatif a été élaboré à partir des grilles d’évaluation du BNQ 21000³⁰ et sur l’expérience professionnelle du groupe d’experts assigné au mandat. Le niveau d’analyse a été simplifié pour tenir compte du fait que l’évaluation est basée sur des données publiques. Ainsi, pour chacun des critères, l’évaluation a été réalisée comme suit :

- 0 : pratiques correspondant aux niveaux 1 à 3 de la grille d’analyse BNQ 21000
- 1 : pratiques correspondant aux niveaux 4 et 5 de la grille d’analyse BNQ 21000

Le libellé détaillé des critères d’évaluation est présenté en « Annexe 10.8 Grille d’évaluation RSE semi-quantitative ».

À noter que dans le cas du secteur gaz de schiste, nous avons dans un premier temps recherché l’information publiée par ces entreprises en matière de RSE. Nous avons constaté que dans notre sélection de 44 entreprises, 20 publient une information en matière de RSE, concernant essentiellement l’environnement, sur leur site web. Une minorité publie un rapport de développement durable; dans la plupart des cas, il s’agit alors d’entreprises opérant dans d’autres secteurs (gaz conventionnel, pétrole, autres sources d’énergie).

³⁰ L’échelle du BNQ 21000 comporte cinq niveaux :

Niveau 1 : l’organisation n’a pas encore amorcé de réflexion sur l’enjeu (aucun cadre ou politique)

Niveau 2 : l’organisation a amorcé une réflexion (en développement)

Niveau 3 : l’organisation a intégré des pratiques de gestion (en vigueur)

Niveau 4 : l’organisation cherche à se distinguer dans son secteur (pro-actif)

Niveau 5 : l’organisation est la référence dans l’industrie (C’est sa façon de faire des affaires qui est la plus reconnue)

Selon la disponibilité de l'information RSE, les pratiques RSE de 20 entreprises de gaz de schiste ont ainsi été analysées selon la même grille que celle établie pour l'analyse des pratiques des entreprises des secteurs minier, pétrolier et chimique. Les graphes et tableaux de pourcentage sur le niveau d'application des pratiques RSE des entreprises de gaz de schiste présentés dans notre analyse portent sur le groupe de 20 entreprises sur les 44 sélectionnées publiant une information RSE. .

2.5 Élaboration des avis

Notre analyse a permis de déterminer, par secteur, la part d'entreprises de notre sélection ayant adopté des « bonnes » pratiques RSE et d'identifier les pratiques RSE les plus couramment adoptées par les entreprises sélectionnées.

Nous avons ensuite évalué l'applicabilité de ces pratiques au contexte spécifique du développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec, à partir de nos constats sur les bonnes pratiques RSE identifiées au cours de notre étude et de documents clés précisant les attentes et recommandations de différentes parties prenantes, y compris de l'industrie: les «règles d'or» du IEA³¹ (International Energy Agency/Agence internationale de l'énergie) sur les risques RSE de la production des gaz non conventionnels, le rapport *Extracting the facts* de IEHN and ICCR³², le rapport du Vérificateur général du Québec (2010-2011), les chartes et engagements de l'industrie du gaz de schiste.

A partir de nos constats, la dernière étape de notre mandat a consisté à élaborer des avis afin de répondre au mandat sur les pratiques de RSE dans l'industrie des gaz de schiste au Québec.

³¹ http://www.share.ca/files/12-06_Bugle_art_IEA_Shale_Gas_Golden_Rules.pdf

³² IEHN and ICCR : *Extracting the facts, an investor guide to disclosure risks from hydraulic fracturing operations*, 2012
- <http://www.iehn.org/documents/frackguidance.pdf>

3. RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux du mandat S4-3 ont été réalisés par les étudiants en maîtrise des sciences de la gestion de HEC Montréal, sous la supervision d'un groupe d'experts composés de professeurs aux HEC, de consultants et de chargés de cours. La revue de la méthodologie et des résultats présentés dans ce rapport a été réalisée par le groupe d'experts.

Groupe d'étudiants :

Alexia Desbordes, Msc Ressources Humaines
Juan-David Gonzales, Msc Affaires Internationales
Emmanuelle Jobidon, Msc Management
Isabelle Paré, Msc Affaires Internationales
Sophie Spitzer, Msc Stratégie

Responsable de l'étude :

Emmanuel Raufflet

Groupe d'experts :

Luciano Barin-Cruz
Sylvie-Nuria Noguera
Chantal Savaria
Luc Bres

4. LIMITES

Les principales limites et aspects non traités dans notre étude pour ce mandat sont les suivantes :

Au niveau du mandat :

- Dans la mesure où les aspects liés à la réglementation font l'objet d'autres mandats du Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste (L1-1; L2-1 et L3-1), l'analyse de la législation effectuée dans cette étude porte uniquement sur certains aspects, à haut niveau, liés à la RSE, en particulier à la participation du public dans le cadre du processus d'autorisation, et ne saurait donc être vue comme exhaustive.
- Les mandats (EC4-1; EC4-2; EC4-4) portent sur les aspects économiques liés à la rente gazière et le mandat liés aux assurances et garanties (EC2-5), ne sont pas inclus dans cette étude. Ces aspects, qui relèvent en partie de la RSE ne sont pas abordés dans cette étude. Le lecteur pourra s'y référer en faisant un lien avec les pratiques et mécanismes de responsabilité sociale présentés dans les rapports S4-3 et S4-4.
- L'étude n'intègre pas l'analyse des mécanismes financiers et de marché, incluant ceux des institutions financières internationales, des bailleurs de fonds, de l'investissement socialement responsable, qui feront l'objet d'un autre mandat (EC4-6 – *Explorer les mécanismes économiques favorisant la responsabilité sociale et environnementale des opérateurs économiques*).

Au niveau des enjeux de RSE :

L'actualité portant sur l'industrie du gaz de schiste est riche en controverses. Dans ce rapport, nous nous sommes concentrés sur les pratiques et la responsabilité des entreprises sans aborder le thème des possibles mécanismes d'influence des entreprises sur les autres parties prenantes, en particulier les relations entre représentants de l'industrie, représentants du milieu politique et scientifique, et des médias. La norme ISO 26000 en responsabilité sociale des organisations mentionne très clairement que la RSE ne dispense pas d'un cadre légal et de réglementations adéquats et adaptés. Nos constats et avis sur le cadre légal font partie du rapport S4-4.

Au niveau méthodologique :

Nous avons travaillé essentiellement à partir de sources publiques d'information afin d'examiner les pratiques des entreprises dans trois secteurs établis et dans le secteur plus émergent du gaz de schiste. La plupart des données proviennent de sites Internet des entreprises et associations industrielles. Lorsque possible, nous avons corroboré ces données avec des données provenant de sites différents, et avec des entrevues d'experts afin de réduire cette limite. Il est en outre à noter que cette approche méthodologique portant sur l'analyse de rapports d'activités ou de sites web est reconnue comme valide en recherche à des fins de comparabilité ; la comparaison entre entreprises de la qualité, quantité, ou l'absence d'informations portant sur un enjeu offre une voie de recherche reconnue en études sur la RSE.

Les évaluations semi-quantitatives des pratiques RSE des entreprises sélectionnées ne constituent pas une étude statistique des pratiques RSE observées dans chacun des secteurs étudiés. Les critères de sélection des entreprises sont expliqués dans la section « Méthodologie ».

5. ANALYSE DES PRATIQUES RSE DANS TROIS SECTEURS SÉLECTIONNÉS

Cette section présente les pratiques RSE intégrées par la majorité des entreprises sélectionnées dans les secteurs du pétrole et gaz, des mines et de la chimie. Nous avons obtenu ces résultats à partir d'une analyse semi-quantitative du niveau d'adoption des pratiques RSE par les industries étudiées dans chacun des domaines suivants de la RSE: Éthique et Gouvernance, Environnement, Relations avec les communautés et Social, Santé et Sécurité. Pour chacun de ces quatre domaines de RSE, nous présentons 1) pour l'ensemble des trois secteurs, un graphique résumant le niveau d'adoption des pratiques RSE des entreprises selon différents critères (sous-domaines) et une synthèse des points saillants; 2) pour chacun des trois secteurs, les résultats détaillés sous forme de tableau, présentant le niveau d'adoption des pratiques RSE selon les mêmes critères, ainsi que des exemples de pratiques RSE présentant un intérêt pour l'industrie du gaz de schiste. La section méthodologie, ainsi que les annexes 10.7, 10.8 et 10.9 présentent en détail les critères d'évaluation retenus.

5.1 Éthique et Gouvernance

5.1.1 *Pratiques les plus répandues sur l'ensemble des trois secteurs en Éthique et Gouvernance*

Dans l'ensemble, une grande majorité des entreprises étudiées a mis en place des pratiques d'affaires en matière d'éthique et de gouvernance. Seule l'adoption du principe de précaution, un des principes de la Loi sur le développement durable du Québec, est peu mentionnée par les entreprises dans leur communication sur leurs démarches RSE. Cette situation est particulièrement frappante pour l'industrie de gaz et pétrole. Le sous-domaine « production responsable³³ » est le deuxième aspect le moins mentionné - avec 63 % d'entreprises communiquant sur cette pratique - dans la communication des entreprises sur les pratiques RSE. Cette moindre mention est peut être due au fait que chez les industries minières, les aspects RSE de la chaîne d'approvisionnement représentent un enjeu moins prioritaire que les aspects locaux et possiblement plus difficile à gérer.

À noter que dans trois sous-domaines de pratiques RSE liés à l'éthique et la gouvernance (vision et stratégie, éthique des affaires et divulgation d'informations), l'ensemble des entreprises étudiées a mis en place des pratiques qui sont relativement bien développées.

³³ Prise en compte des enjeux RSE dans la chaîne d'approvisionnement et auprès des fournisseurs et sous-traitants

Graphique 1. Répartition des pratiques en Éthique et Gouvernance

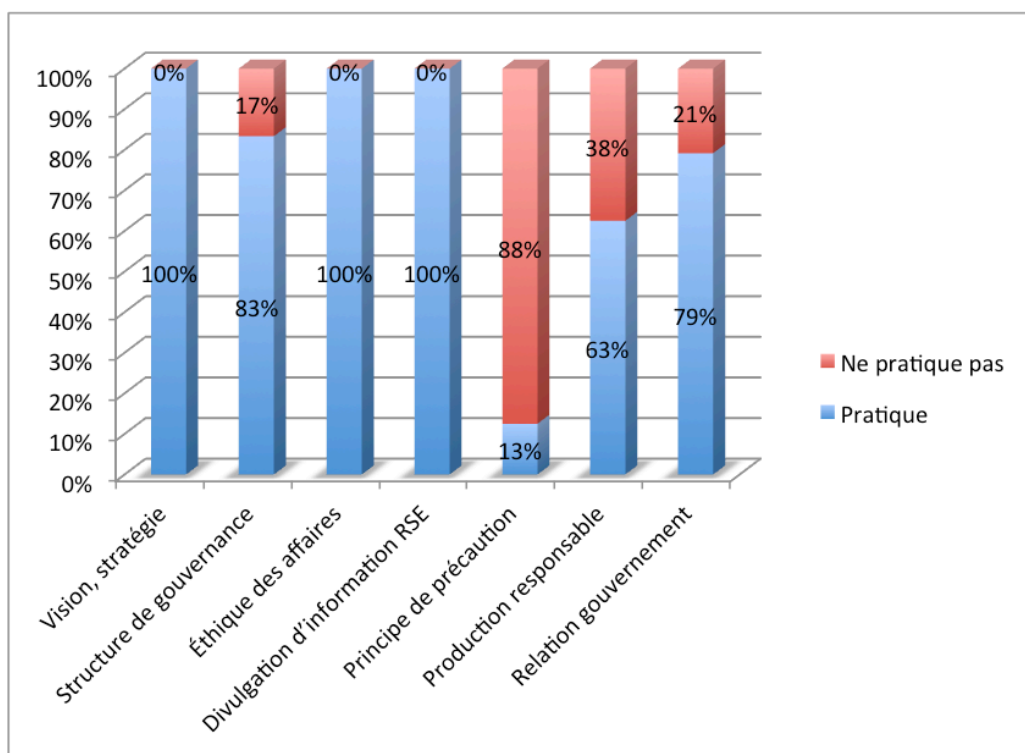


Tableau 1. Pratiques les plus répandues par secteur en Éthique et Gouvernance

	Mines	Pétrole et Gaz	Chimie
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	100%	100%	100%
Structure de gouvernance de la RSE	80%	80%	100%
Éthique des affaires (incluant <i>Whistleblowing</i>, gestion des plaintes, gestion de crise)	100%	100%	100%
Divulgateion d'information RSE (rapport RSE, site Web), par site et au niveau entreprise	100%	100%	100%
Prise en compte du principe de précaution	20%	0%	25%
Production et consommation responsables *: critères et programmes RSE dans les contrats d'achat et de sous-traitance	50%	70%	75%
Relations avec les gouvernements	90%	90%	25%

5.1.2 Exemples de pratiques les plus répandues en Éthique et Gouvernance

VISION ET STRATÉGIE

Les 24 entreprises étudiées ont une vision RSE au niveau corporatif. Parmi les exemples de bonnes pratiques pour mettre en œuvre cette vision RSE, notons l'élaboration de codes d'éthique, de programmes (*roadmap*) et de politiques corporatives en RSE, des communiqués sur le site Internet et des rapports de développement durable.

STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE

83 % des entreprises étudiées nomment un ou plusieurs responsables en responsabilité sociale (RSE), qui sont reportent directement au Conseil d'administration.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE adoptées communément par les entreprises étudiées figurent: la participation au Conseil d'administration ou à un comité consultatif d'un ou de plusieurs membres indépendants, la nomination d'un responsable en responsabilité sociale par site de production ainsi qu'au niveau national, la rémunération des gestionnaires intégrant des critères d'évaluation de la performance en développement durable des opérations.

Exemples spécifiques :

- Nexen a mis sur pied un groupe consultatif composé de membres externes et indépendants, qui sont experts en développement durable. Leur rôle est de générer des recommandations sur les pistes d'avancées à explorer.
- AkzoNobel rémunère les gestionnaires selon la performance en relation aux objectifs fixés par le SAM (Sustainable Asset Management), une source externe et reconnue.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Toutes les entreprises étudiées possèdent un code d'éthique des affaires ainsi qu'un système de gestion des plaintes des communautés d'accueil.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE adoptées communément par les entreprises étudiées figurent: la mise en place de système de prévention du risque de corruption à travers des formations sur l'éthique, des audits internes, des audits externes, l'analyse de risques de fraudes et de corruption, la mise à disposition d'un service indépendant, anonyme et confidentiel via une ligne téléphonique 24h/24 ou un Ombudsman.

Notons également un exemple notable :

- DuPont divulgue dans toute l'entreprise toute violation du Code d'Éthique.

DIVULGATION D'INFORMATIONS RSE

Toutes les entreprises étudiées divulguent annuellement un rapport rendant compte de leurs performances en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Pour la plupart, ces rapports sont vérifiés par une tierce partie (niveau d'application A+ ou B+ de la GRI).

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE adoptées communément par les entreprises étudiées figurent : une comparaison (*benchmarking*) de la performance RSE de l'entreprise avec celles des autres industries du même secteur, la transparence sur les non-conformités et le montant des amendes payées, la divulgation d'informations RSE au niveau de chaque site industriel, la publication des commentaires de parties prenantes (panel) sur les activités et les rapports de développement durable.

On retrouve ci-après des exemples particuliers notables :

- Le rapport de RSE de Total est élaboré en répondant à 8 questions posées à différentes parties prenantes par différents spécialistes.
- BASF indique aux clients et au public la liste de tous les composants chimiques utilisés.
- DSM a développé un portail interne de partage des meilleures pratiques internes et externes en termes de développement durable (webinaire).

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Le principe de précaution qui fait partie des principes de la Loi sur le développement durable du Québec est peu abordé en tant que tel dans la communication des entreprises sur leurs pratiques RSE. L'application de ce principe est plutôt abordée depuis la prise en compte de la gestion des risques opérationnels et stratégiques (13% des entreprises étudiées).

PRODUCTION RESPONSABLE

63 % du total des entreprises étudiées effectuent des démarches auprès de leurs sous-traitants (code d'éthique, clauses contractuelles, audits), pour assurer la mise en œuvre de pratiques RSE tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'exigence de conformité au code d'éthique, la collaboration avec les fournisseurs pour améliorer les produits et les processus, la signature de déclarations d'engagement et les audits.

Par les pratiques exemplaires, on remarque :

- La compagnie Total pratique des inspections « surprises » des fournisseurs pour s’assurer qu’ils continuent de suivre les standards de RSE ou qu’ils réalisent les efforts nécessaires pour les atteindre.
- Le Projet « 1+3 » de BASF : BASF s’engage et demande à ses fournisseurs de s’engager à transmettre les valeurs de RSE à 3 partenaires (clients, fournisseurs et service logistique) qui transmettront à leur tour à 3 de leurs partenaires.
- Chez AkzoNobel, des fournisseurs doivent signer le « Vendor Policy Declaration », qui inclut des programmes de visites pour appuyer ses fournisseurs. Le non-respect de cet engagement met fin au contrat.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

En tant que membres de l’EITI (Extractive Industries Transparency Initiatives), une coalition multipartite composée de gouvernements, d’entreprises, d’investisseurs, d’organisations de la société civile et d’autres organisations partenaires, 79 % des entreprises étudiées se sont engagées à déclarer publiquement les montants des redevances versés aux gouvernements. Parmi celles-ci, 90 % sont des entreprises minières et 90 % des entreprises pétrolières et gazières. Seules 25 % des entreprises du secteur de la chimie en sont membres, cela est dû en partie au fait de la moins grande importance de cet enjeu pour ce secteur.

5.2 Environnement

5.2.1 Pratiques les plus répandues sur l’ensemble des trois secteurs en Environnement

Une grande majorité des entreprises étudiées a intégré la gestion et la réduction des impacts environnementaux de leurs activités dans leurs pratiques RSE. Le seul aspect le moins considéré par les entreprises porte sur les transports, une activité généralement sous-traitée: seules 17 % des entreprises étudiées l’intègre dans leurs gestes et leurs politiques environnementales.

Par ailleurs, le moindre pourcentage du niveau d’adoption du principe pollueur-payeur, s’explique surtout par la discrétion des industries chimiques sur cet aspect: 25 % des entreprises chimiques étudiées intègrent le principe pollueur-payeur dans leurs pratiques RSE comparativement à 80 % et 100 % respectivement pour l’industrie minière et l’industrie gazière et pétrolière.

Graphique 2. Répartition des pratiques en Environnement

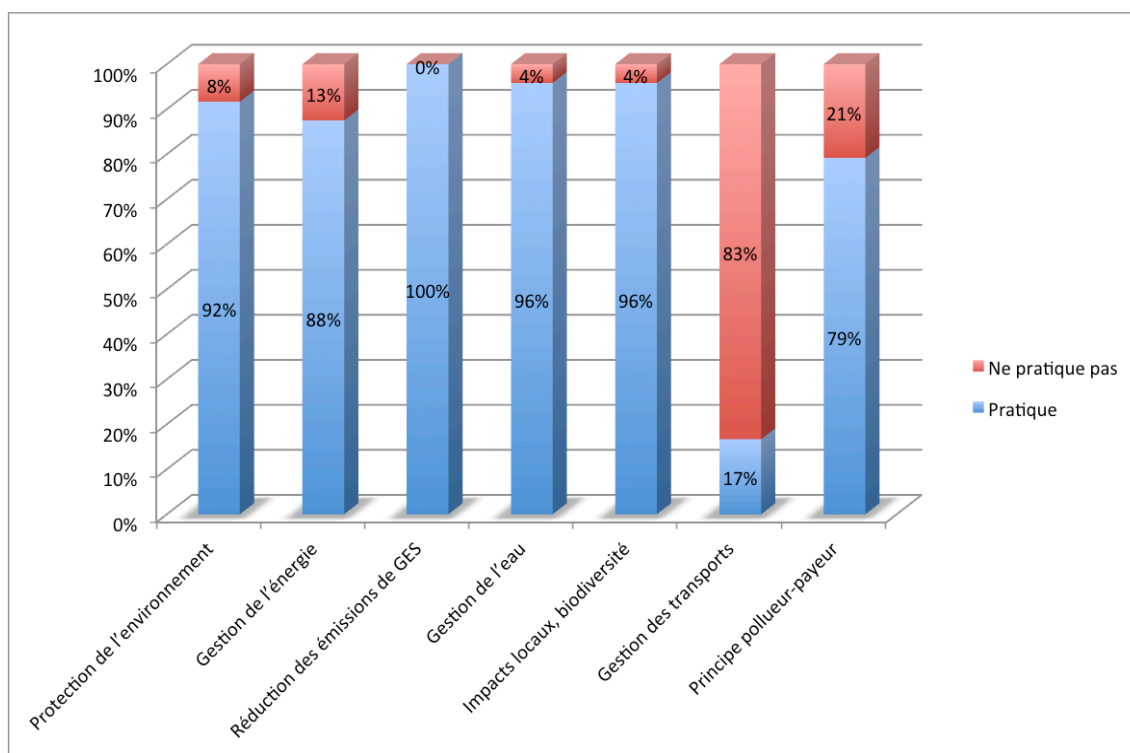


Tableau 2. Pratiques les plus répandues par secteur en Environnement

	Mines	Pétrole et Gaz	Chimie
Protection de l'environnement : gestion et réduction des matières premières et résiduelles	90%	90%	100%
Gestion de l'énergie	90%	80%	100%
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	100%	100%	100%
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	100%	90%	100%
Respect de la capacité de support des écosystèmes : impacts locaux, biodiversité	100%	100%	75%
Gestion des transports sur et autour des sites	10%	30%	0%
Prise en compte du principe pollueur-payeur : remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	100%	80%	25%

5.2.2 Exemples de pratiques les plus répandues en Environnement

GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET RÉSIDUELLES

92 % des entreprises étudiées déclarent mettre en place des programmes de réduction des matières résiduelles et des matières premières utilisées.

Parmi les exemples de bonnes pratiques en matière environnementale communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) qui permettent à l'entreprise d'acquérir de l'expertise et à l'initiative conjointe de gagner en crédibilité, des programmes de gestion de résidus sous la forme de système à boucle fermée et des systèmes de gestion de l'environnement certifiés ISO 14001.

A titre d'exemple :

- Suncor a un système de gestion des résidus qui est le système TRO™ (Tailings Reduction Operations) qui transforme rapidement les résidus liquides en solides pour permettre la réhabilitation et la remise en état du paysage après l'exploitation.

GESTION DE L'ÉNERGIE

88 % des entreprises étudiées tiennent à jour un plan de mesures d'efficacité énergétique et publient des indicateurs quantitatifs sur leur consommation énergétique.

A noter que la plupart des entreprises cotées en bourse communiquent des informations publiques sur leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du questionnaire annuel du Carbon Disclosure Project (CDP), une organisation internationale indépendante à but non lucratif qui encourage la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation durable de l'eau par les industries, les commerces et les municipalités.³⁴

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'écoconception, l'analyse du cycle de vie des produits et des procédés, l'éducation des consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie, la recherche en technologies vertes et l'optimisation des processus pour une meilleure écoefficacité.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

100 % des organisations étudiées publient un inventaire quantitatif de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent : la mesure, le suivi et la publication des émissions provenant de sources

³⁴ <https://www.cdproject.net/en-US/Pages/HomePage.aspx>

directes et indirectes de GES, la participation au CDP et l'établissement d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de GES.

A titre d'exemple :

- Teck Resources possède des stations météorologiques qui permettent de mieux comprendre les liens entre les niveaux de poussières dans l'air générées par l'entreprise et les changements climatiques.

GESTION DE L'EAU

96 % des entreprises étudiées possèdent un programme d'efficacité de gestion de l'eau et publient des indicateurs chiffrés sur leur consommation d'eau.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: le bilan hydrique de tous les services, l'adaptation des processus afin de réduire l'utilisation d'eau et l'élimination de toutes les sources de contamination ponctuelle et diffuse dans les sols et l'eau souterraine, l'utilisation d'eau recyclée pour les activités de la compagnie, la mise en place de circuits fermés pour la consommation d'eau industrielle, la participation au CDP³³ Water disclosure pour les entreprises cotées.

Parmi les exemples spécifiques dignes de mention, nous notons:

- Nexen investit dans la R&D pour remplacer au maximum l'utilisation d'eau douce par de l'eau saline souterraine.

Respect de la capacité de support des écosystèmes: impacts locaux, biodiversité

96 % des organisations étudiées s'inscrivent dans une logique de prévention et/ou de compensation des impacts sur l'environnement et la biodiversité dans le cadre de partenariats et ententes avec la communauté locale..

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: des projets et programmes pour l'exploration, la surveillance, et la conservation de la biodiversité en partenariat avec différents parties prenantes telles que des ONG et des universités, la pose de barrières pour la protection d'animaux sauvages.

Dans les pratiques intéressantes, il a été relevé que :

- Rio Tinto a élaboré et déployé au niveau mondial une procédure visant à minimiser les impacts sur la biodiversité sur l'ensemble de ses sites.
- Barrick Gold prélève des plantes et herbes de la région qui seront impactées avant le début des opérations. Ces plantes et herbes sont cultivées dans des pépinières locales et seront reproduites tout au long du cycle de vie de la mine pour la revégétalisation du site.

GESTION DES TRANSPORTS

Seulement 17 % des organisations étudiées mettent en place des actions concrètes pour minimiser les nuisances liées au transport autour des sites d'exploitation.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'application de substances (mastic, planches) sur les sols pour éviter le tassement et la production de poussières, d'inhibiteurs de poussières sur les chemins et les piles de matériaux afin de minimiser les nuisances autour des sites opérationnels.

PRINCIPE DE POLLUEUR-PAYEUR

79 % des entreprises étudiées s'inscrivent dans une logique de compensation et de remise en état des sites après exploitation. A noter que 100 % des entreprises étudiées du secteur minier prennent ce principe en compte.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'élaboration du plan de fermeture pour chaque site prévu dès l'ouverture et adapté au fil de l'exploitation, la mise en œuvre de comités de suivi, une politique de prévention des accidents et une communication transparente sur les fuites et les déversements accidentels.

D'autres pratiques pertinentes, ont été observées :

- Le plan de fermeture du site est élaboré en même temps que le plan initial et son design. Aussi, le plan de fermeture est régulièrement ajusté en fonction des développements au cours du cycle de vie de la mine (Barrick Gold).
- Shell a développé un partenariat avec l'Agence Spatiale Européenne à travers lequel le suivi des images satellites des sites d'exploration et d'exploitation permet d'obtenir des données sur le suivi des impacts des activités.
- Chaque site est suivi par un comité multipartite de gestion du fonds de conservation qui se réunit de façon trimestrielle. Le comité de chaque site est responsable de faciliter la fermeture du site, sa réhabilitation et l'évaluation de ses besoins (African Rainbow Minerals).

5.3 Relations avec les communautés

5.3.1 Pratiques les plus répandues sur l'ensemble des trois secteurs en matière de Relations avec les communautés

Les résultats concernant l'analyse des pratiques RSE mises en place en matière de relations avec les communautés sont plutôt mitigés. Seulement quatre aspects de ce domaine de la RSE sont pris en compte par plus de 75 % des entreprises étudiées, soit 1) la participation et l'engagement des communautés, 2) l'accès au savoir, 3) l'aide au développement économique et 4) la santé et qualité de vie des communautés.

L'aspect le moins pris en compte dans la communication des entreprises étudiées en matière de RSE est celui du respect des droits de l'homme. Seulement 29 % des entreprises étudiées reconnaît et prend en compte le principe du consentement libre, préalable et éclairé des communautés (free prior and informed consent – FPIC).

Graphique 3. Répartition des pratiques en matière de Relations avec les communautés

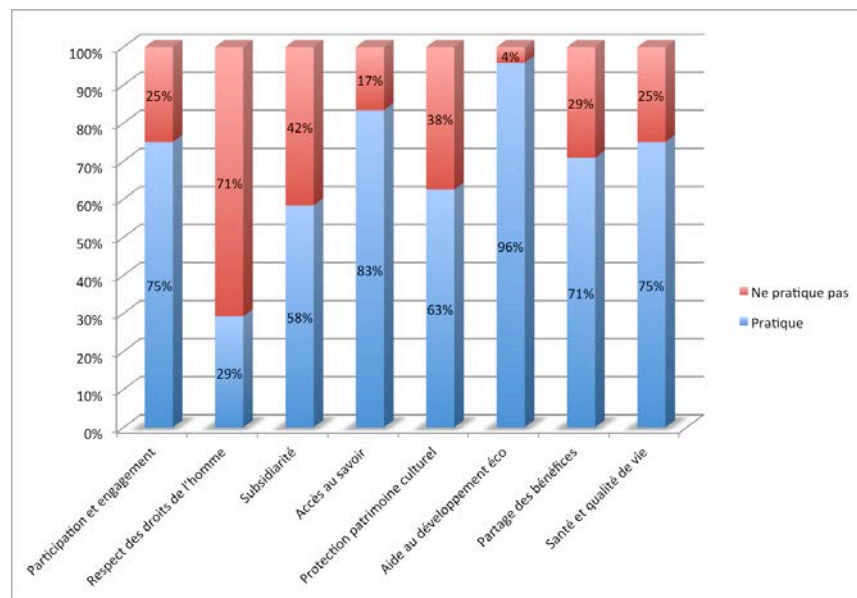


Tableau 3. Pratiques les plus répandues par secteur en matière de Relations avec les communautés

	Mines	Pétrole et Gaz	Chimie
Participation et engagement avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	100%	70%	25%
Respect des droits de l'homme	60%	10%	0%
Relations avec les communautés : subsidiarité	90%	30%	50%
Accès au savoir	100%	70%	75%
Protection du patrimoine culturel	80%	70%	0%
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	100%	100%	75%
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	100%	30%	100%
Santé et qualité de vie* : santé et sécurité des communautés avoisinantes	90%	60%	75%

5.3.2 Exemples de pratiques les plus répandues en matière de Relations avec les communautés

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT AVEC LES COMMUNAUTÉS

75 % des entreprises étudiées ont développé une politique ou une charte définissant leurs pratiques RSE en matière de relations avec les communautés. Ce document public précise les engagements spécifiques de l'organisation vis-à-vis des communautés et les principes qu'elle s'engage à respecter dans la mise en œuvre du dialogue. À noter que 100% des entreprises minières étudiées prennent en compte la participation avec les communautés dans leur démarche RSE.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: la mise sur pied et le fonctionnement d'un Conseil consultatif sur le site avec les représentants des communautés, des séances d'information, des visites des sites de l'entreprise, des journées portes ouvertes pour les communautés, la formation des gestionnaires au processus de dialogue avec les communautés, des audits internes et externes sur la qualité des relations entre les sites et les communautés.

Parmi les exemples notés figurent :

- La consultation des femmes lors des activités de relocalisation des maisons déplacées via la création d'un comité consultatif féminin [*75-member Women's Consultative Committee*]. Les femmes faisant partie du comité reçoivent du financement, des formations, et peuvent également mettre sur pied une entreprise (Newmont Mining Corporation).
- Pour la gestion des plaintes: les communautés liées au projet de la mine ont une ligne téléphonique qui leur est réservée 24 heures sur 24. La ligne [*Public Interaction Line*] peut gérer les urgences, les plaintes, les questions et la rétroaction de la part des communautés. Le partage des plaintes avec la communauté est fait, par la suite, à travers le journal (newsletter) distribué à la communauté. Pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'entreprise, les plaintes sont immédiatement transférées au département de relations avec les communautés (Newmont Mining Corporation, Teck Resources).
- Le financement par l'entreprise d'un expert qui est choisi par la communauté. Ceci permet d'obtenir pour la communauté, un avis indépendant. Aucune discussion avec les communautés n'est effectuée en l'absence de cet expert indépendant (Rio Tinto).

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Seulement 29 % des organisations étudiées reconnaissent et respectent le principe du Consentement préalable et éclairé des communautés (Free, Prior and Informed Consent – FPIC).

Par exemple :

- Talisman a élaboré en 2010 une politique mondiale concernant les relations avec les communautés dans laquelle elle s'engage à intégrer pleinement dans la mise en œuvre de ses activités le principe du consentement libre, préalable et éclairé des populations.

SUBSIDIARITÉ

58 % des organisations étudiées signent des ententes avec les communautés où elles sont implantées. C'est le cas en particulier pour la quasi-totalité des entreprises minières étudiées (90 %).

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent : la mise en place de comités de suivi (aussi appelés comité de surveillance ou de vigilance selon les cas), constitués d'experts, de représentants des autorités et d'associations locales, de représentants des communautés et de représentants de l'entreprise afin de surveiller les activités de l'entreprise et le respect de ses engagements.

ACCÈS AU SAVOIR

83 % des entreprises étudiées favorisent l'éducation et l'information du grand public et des publics locaux par leurs programmes. Elles peuvent aussi déployer des actions de sensibilisation sur des aspects de santé et de sécurité liés pour la communauté.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: la mise sur pied d'un programme de formation, les séances d'information pour les communautés et la sensibilisation des communautés sur des sujets touchant la santé et sécurité.

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

63 % des entreprises étudiées amorcent des programmes globaux d'aménagement du territoire et de développement culturel et du patrimoine, et y participent.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

96 % des organisations étudiées favorisent le développement d'initiatives de réinsertion sociale ou de l'économie. Elles intègrent et privilégient des fournisseurs locaux.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: la formation et l'emploi de main d'oeuvre locale, des relations contractuelles avec les fournisseurs et sous-traitants locaux, l'offre de bourses et de stages aux membres de la communauté, la création de fonds visant à favoriser l'insertion des jeunes ou des personnes à la recherche d'emploi, la mise en place de programmes favorisant la participation des salariés à la vie associative du territoire (culturelle, sportive, insertion, etc.).

PARTAGE DES BÉNÉFICES AVEC LA COMMUNAUTÉ

71 % des organisations étudiées participent à une démarche locale concertée, dont 100 % des entreprises du secteur minier et chimique et seulement 30% des entreprises du secteur pétrolier et gazier.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'encouragement des employés à être bénévole dans la communauté, le mécénat et les dons à des organismes locaux.

A titre d'exemple :

- Sasol a ouvert le capital à des actionnaires venant de milieux défavorisés pour favoriser le développement économique.
- Nexen a monté un programme « ReachOut » pour encourager les employés à s'investir dans les communautés: l'entreprise finance les investissements et offre des journées de volontariat.
- Chez AkzoNobel, il existe une compétition parmi les employés pour élire la meilleure pratique issue du concours « Community Program Best Practice ».

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ

75 % des entreprises étudiées mettent en place des opérations de suivi et de la qualité du milieu de vie et de la santé des communautés.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'analyse détaillée de la situation de départ (*baseline analysis*) et le suivi de la qualité de l'eau, de l'air autour des opérations, l'inclusion de membres de la communauté à l'équipe d'urgence du site d'opération, l'information préalable systématique des communautés avant les opérations de dynamitage et l'information de la communauté sur le plan de prévention d'urgences.

5.4 Social, Santé et Sécurité

5.4.1 Pratiques les plus répandues sur l'ensemble des trois secteurs en Social, Santé et Sécurité

Les pratiques RSE des entreprises étudiées sont relativement bien développées sur les aspects sociaux, la santé et la sécurité des opérations et des employés; l'ensemble des entreprises étudiées a mis en place des mécanismes de prévention en santé et sécurité ainsi qu'en prévention des accidents. L'aspect le moins évoqué dans la communication des entreprises sur leurs pratiques de RSE concernent le droit du travail et les relations avec les employés.

Graphique 4. Répartition des pratiques dans le domaine Social, Santé et Sécurité

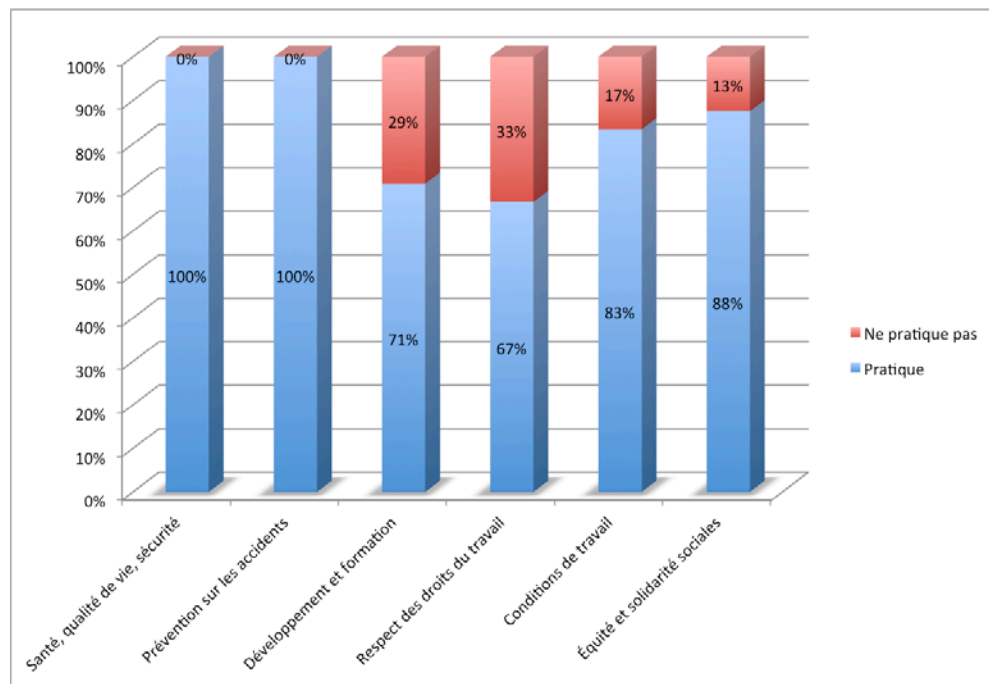


Tableau 4. Pratiques les plus répandues par secteur dans le domaine Social, Santé et Sécurité

	Mines	Pétrole et Gaz	Chimie
Santé, qualité de vie et sécurité des employés	100%	100%	100%
Prévention et information sur les accidents	100%	100%	100%
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	90%	60%	50%
Respect des droits du travail et relations de travail	70%	60%	75%
Conditions de travail	80%	80%	100%
Équité et solidarité sociales	80%	90%	100%

5.4.2 Exemples de pratiques les plus répandues dans le domaine Social, Santé et Sécurité

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

100 % des entreprises étudiées ont mis en place des mécanismes de prévention des maladies ou des lésions professionnelles pour diminuer l'occurrence et les impacts des maladies professionnelles. Elles publient des indicateurs sur leurs performances en santé-sécurité.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: la mise en place de comités de santé et mieux-être, de comités de prévention, de programmes de santé, d'équipes d'urgence et de programmes de suggestions de la part des employés et entrepreneurs en santé et sécurité.

Parmi les exemples spécifiques, on remarque que :

- Total nomme un « safety star » parmi les employés et les fournisseurs pour inciter chacun à s'engager en matière de santé-sécurité.
- Statoil a mis en place une télémédecine, qui vise à se préparer en cas de catastrophes, avec une assistance à distance, 24/7.
- DuPont a un intranet de support médical à travers le monde.
- DSM utilise les indications du Conseil Européen de l'Industrie Chimique pour évaluer les incidents liés à la sécurité au travail.

PRÉVENTION

100 % des organisations étudiées ont mené une analyse de risque des procédés industriels et de leurs activités.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: des simulations d'interventions de premier secours, des formations aux règles de sécurité et l'organisation d'un « Jour de la sécurité ».

Parmi les exemples spécifiques, nous notons:

DSM utilise les méthodes TRIPOD et Human Factors Analysis (HFA) qui tiennent en compte le facteur du comportement humain pour analyser les accidents graves et en tirer des leçons.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES³⁵

71 % des entreprises étudiées développent un plan de formation global en lien avec la stratégie de développement de l'organisation.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: de la formation des employés en responsabilité sociale de l'entreprise, des systèmes d'incitatifs pour cadres et dirigeants liés aux performances RSE de l'organisation et des prix à l'intention des sites ou des individus qui ont fait le plus d'efforts en matière de développement de compétences.

Parmi les exemples spécifiques, notons:

- DSM décerne les SHE (Safety, health & environment) Award et SHE Improvement Award pour reconnaître les meilleures performances et souligner les efforts en matière d'incitation et de culture SHE. Le site gagnant se voit attribué une somme de 10 000 euros à dépenser dans le cadre de son programme de relations avec les communautés.
- La formation en ligne pour tester les employés et les sous-traitants afin de s'assurer qu'ils comprennent les politiques et les principes d'éthique de l'entreprise (XStrata).

RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL

67 % des entreprises étudiées disposent de mécanismes de concertation identifiables et structurés.

³⁵ A noter que ces pratiques étudiées dans ces entreprises sont différentes de la définition de ISO 26000 qui inclut notamment le développement de la main d'oeuvre locale, la création d'emplois locaux à valeur ajoutée et les reconversions.

CONDITIONS DE TRAVAIL

83 % des organisations étudiées disposent d'un document élaboré qui encadre les conditions de travail.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: l'étude de l'environnement psychosocial (charge de travail, santé, sécurité), l'ergonomie et le bien-être au travail. Les employés ont une ligne téléphonique d'assistance [Employee Assistance Program] comme programme confidentiel disponible 24/7 jours et des prix d'excellence pour récompenser les meilleurs employés.

Parmi les exemples spécifiques, on remarque que :

- Vale a mis en place pour les familles des employés des campagnes de prévention contre le diabète et le cancer, des groupes de support pour les membres de la famille des employés qui sont atteints de diabète, de haute pression et de risques de maladies cardiaques, des campagnes de prévention contre la malaria et le sida/VIH et des ateliers sur la drogue et ses effets négatifs.

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ

88 % des entreprises étudiées intègrent les principes d'équité dans leur processus de recrutement et dans leur politique salariale.

Parmi les exemples de bonnes pratiques RSE communément adoptées par les entreprises étudiées figurent: la transparence et l'équité sur les échelles salariales et sur les critères de promotion, le travail avec les personnes handicapées et des programmes de leadership pour les femmes dans les postes de direction.

Parmi les exemples spécifiques, on note :

- Rio Tinto a élaboré un guide pour l'ensemble des employés de la compagnie pour encourager l'implication des femmes des communautés dans les activités des sites [Why gender matters] et dans les prises de décision communautaires dans le cadre des relations avec le site.

6. ANALYSE DES PRATIQUES RSE DANS L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE

Cette section présente les résultats de l'analyse des pratiques de RSE des 44 entreprises de gaz de schiste de notre sélection (voir méthodologie). La section 6.1 présente une analyse préliminaire à partir de l'information disponible sur les entreprises et la section 6.2 présente une analyse des pratiques RSE des entreprises pour lesquelles l'information sur les pratiques RSE est disponible.

Il est à noter que si notre sélection initiale pour cette analyse couvre 44 entreprises opérant dans le gaz de schiste au Québec et dans le monde, les résultats concernant l'analyse des pratiques RSE détaillés (Section 6.2) porte sur les 20 entreprises publiant une information dans ce domaine.

6.1 Analyse préliminaire

Le secteur des gaz de schiste se distingue par une très grande disparité dans la taille des entreprises, selon que leurs activités couvrent la phase d'exploration uniquement ou qu'elles s'étendent aux phases d'exploitation et de fermeture et selon qu'elles portent ou non sur d'autres secteurs d'activité (gaz conventionnel, pétrole, autres sources d'énergie).

6.1.1 Une qualité d'information inégale selon les entreprises

Sur les 44 entreprises sélectionnées, 33 entreprises sont cotées en bourse. Parmi les 11 entreprises non cotées, 8 entreprises, détenant toutes un permis de recherche au Québec, ne publient aucune information facilement accessible au public et ne possèdent pas de site internet (voir Annexe 10.6). Par ailleurs, nous avons noté que :

- 15 entreprises parmi les 44 sélectionnées ne publient aucune information sur leur nombre d'employés et la taille de l'entreprise. Parmi celles-ci, 13 détiennent un permis de recherche au Québec;
- 13 entreprises comptent entre 1 et 100 employés - 11 détiennent un permis de recherche au Québec;
- 4 entreprises comptent 100 à 1000 employés – aucune ne détenant de permis au Québec
- 9 entreprises comptent de 1000 à 5000 employés – 1 détenant un permis de recherche au Québec;

- 3 entreprises comptent plus de 5000 employés –1 détenant un permis de recherche au Québec.

Ainsi, parmi les 26 entreprises détenant un permis de recherche au Québec :

- 13 ne publient aucune information sur leur nombre d’employés (dont 8 ne publiant aucune information publique)
- 11 comptent entre 1 et 100 employés
- 1 compte entre 500 et 5000 employés
- 1 compte plus de 5000 employés

6.2 Un niveau de qualité de l’information RSE hétérogène

Notre analyse met en évidence un niveau de maturité des entreprises d’exploitation du gaz de schiste au Québec en matière de RSE très contrasté selon la taille et la nature des entreprises. En effet, seules 20 entreprises parmi les 44 entreprises étudiées publient une information sur leurs pratiques de RSE. Sur les 24 entreprises ne publiant aucune information RSE, 22 sont des entreprises détenant des permis de recherche au Québec.

Nous notons une lacune dans l’information en matière de RSE de la part de la quasi-totalité des entreprises qui détiennent des permis d’exploitation au Québec. En effet, sur les 26 entreprises détenant un permis de recherche au Québec, seules 5 publient une information sur leurs pratiques RSE (Corridor³⁶, Gastem, Questerre, Suncor et Talisman). Ces entreprises ont une présence récente au Québec. Ce constat de faible niveau de divulgation d’informations tant sur des aspects généraux (identité, taille, aspects généraux des entreprises) que sur leurs engagements et pratiques en matière de RSE n’est pas de nature à créer les conditions gagnantes d’acceptabilité sociale et de respect des principes de développement durable au Québec.

Par ailleurs, sur les 20 entreprises publiant une information RSE parmi les 44 entreprises sélectionnées:

- 12 ont publié en 2010 ou 2011 un rapport de responsabilité sociale / de développement durable. Parmi celles-ci, 7 publient un rapport selon sur les lignes directrices de la GRI;
- 7 publient une information environnementale ainsi qu’une information sur la gouvernance sans toutefois publier de rapport RSE;

³⁶ Uniquement dans le domaine Gouvernance

- 1 publie uniquement des informations sur sa performance environnementale (sans mention des autres domaines de RSE) et 1 publie une information sur la gouvernance seulement (sans mention des autres domaines de RSE).

Ce faible niveau de divulgation d'information RSE des entreprises du gaz de schiste contraste avec la communication effectuée de la part des entreprises leader dans les trois secteurs étudiés (pétrole et gaz, mines et chimie) qui communiquent et rapportent des informations sur la base de référentiels internationaux reconnus vérifiées par des tierces parties.

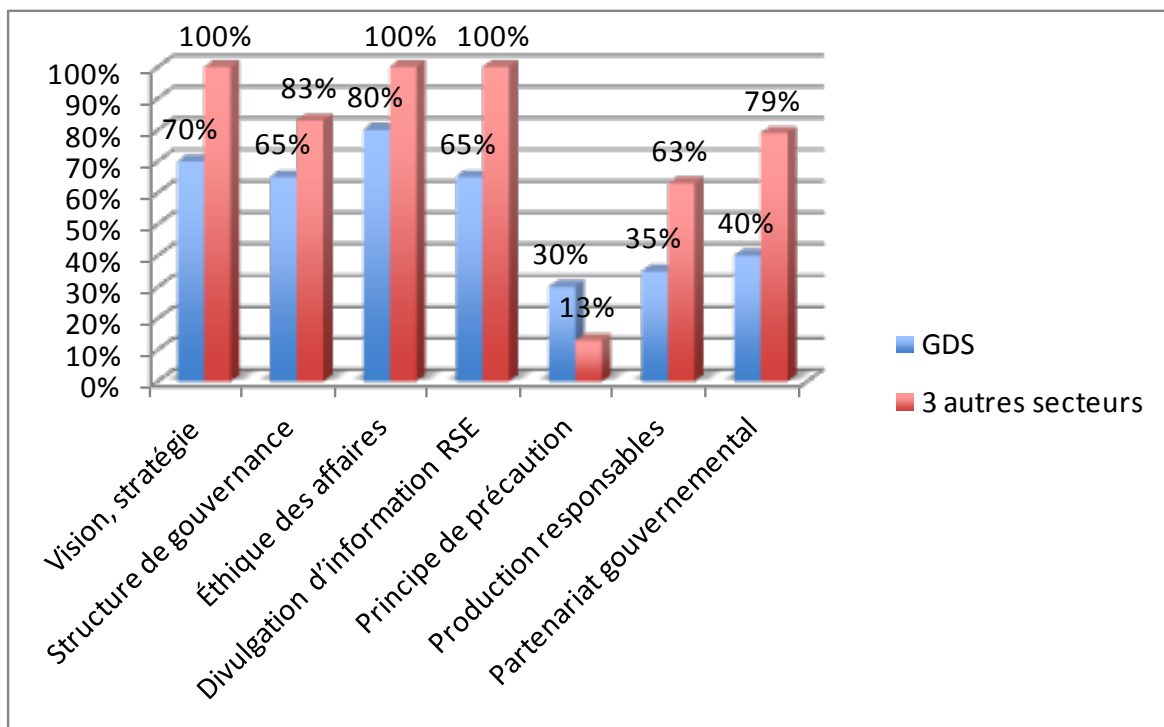
6.3 Analyse détaillée des pratiques de RSE des entreprises de gaz de schiste

Dans cette section, nous présentons l'analyse détaillée des pratiques RSE des 20 entreprises de gaz de schiste publiant des informations RSE. Cette présentation est organisée à partir des quatre domaines de la grille d'analyse présentée dans la section « Méthodologie ». Nous présentons ces résultats en comparaison avec les pratiques des trois secteurs étudiés (pétrole et gaz, chimie et mines).

6.3.1 Éthique et Gouvernance

Les entreprises du secteur des gaz de schiste, y compris celles publiant une information RSE, sont significativement moins avancées dans l'adoption de pratiques RSE en matière d'éthique et de gouvernance que celles des trois secteurs étudiés précédemment (mines, chimique et pétrolier). La seule exception est pour le principe de précaution qui est plus souvent évoqué par les entreprises de gaz de schiste dans leur communication RSE que par les entreprises des autres secteurs, ce qui peut s'expliquer comme une réponse au niveau de préoccupation des parties prenantes vis-à-vis de l'industrie sur cet enjeu.

Graphique 5. Adoption des pratiques en Éthique et Gouvernance dans les secteurs étudiés



Par ailleurs, certains enjeux RSE en matière d'éthique et de gouvernance inclus dans les pratiques des entreprises des secteurs pétrole et gaz, mines et chimie sont également pertinents pour les activités de gaz de schiste, notamment l'éthique des affaires, la prise en compte des enjeux RSE par les sous-traitants (production responsable) et la divulgation et la relation avec les gouvernements.

Exemples de pratiques les plus répandues dans le secteur des gaz de schiste en Éthique et Gouvernance

VISION ET STRATÉGIE

70 % des 20 entreprises de gaz de schiste publiant une information RSE ont développé une vision, une stratégie et des procédures intégrant le respect de l'environnement et des communautés, et l'éthique. Certaines entreprises mettent en place des systèmes de gestion et d'audit afin de s'assurer du respect des programmes mis en place (ex. Encana) ainsi que des systèmes d'évaluation des risques avant de mettre en place un projet (ex. Imperial Oil).

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

65 % des entreprises étudiées ont mis en place des pratiques en matière de gouvernance de la RSE. L'indépendance des directeurs et le respect des principes de gouvernance sont

généralement des principes adoptés, en conformité avec les règles des autorités de gestion des marchés pour les entreprises cotées. Certaines mettent en place des comités spécifiques en matière de RSE ayant pour rôle de conseiller le Conseil d'Administration.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

80 % des entreprises étudiées ont un code d'éthique, une ligne téléphonique anonyme ouverte visant à permettre la dénonciation de pratiques douteuses (« whistleblowing ») et un plan de gestion des risques. Certaines entreprises possèdent un comité chargé d'étudier les plaintes, un directeur de la conformité et une équipe dédiée « compliance officer/group » (ex. Encana) ou un comité anticorruption (ex. Imperial Oil).

DIVULGATION D'INFORMATIONS RSE

Treize entreprises (65 %) ont publié un rapport RSE en 2010 ou 2011, dont 7 selon le standard de la GRI. Certaines font vérifier leur rapport RSE par une tierce partie (ex. Encana, Talisman) se basent sur les principes de l'IPIECA³⁷ (International Petroleum Industry Environmental Conservation Association), ou de l'EITI pour élaborer leurs rapports RSE (ex. Exxon, Nexen).

³⁷ <http://www.ipieca.org/>

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

30 % des entreprises étudiées disent prendre en compte le principe de précaution dans leurs pratiques RSE, principalement à travers des mesures opérationnelles incluses dans leurs SOP (*standard operating procedures*), comme par exemple la construction de puits en ciment et en métal afin d'éviter les fuites, de tests d'intégrité des puits avant fracturation, la maintenance des installations et la formations des employé afin d'éviter les erreurs humaines.

PRODUCTION RESPONSABLE

Le recours à la sous-traitance, notamment pour les opérations de forage, de transports et autres activités sur les sites d'exploration et d'exploitation, est une caractéristique importante de l'industrie. A cet égard, seules 35 % des entreprises étudiées ont intégré vis-à-vis de leurs fournisseurs et des sous-traitants une obligation contractuelle de respecter certains principes d'éthique et de gouvernance mis en place par l'entreprise. Certaines entreprises s'assurent du respect de cet engagement par leurs fournisseurs par un suivi (Exxon).

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

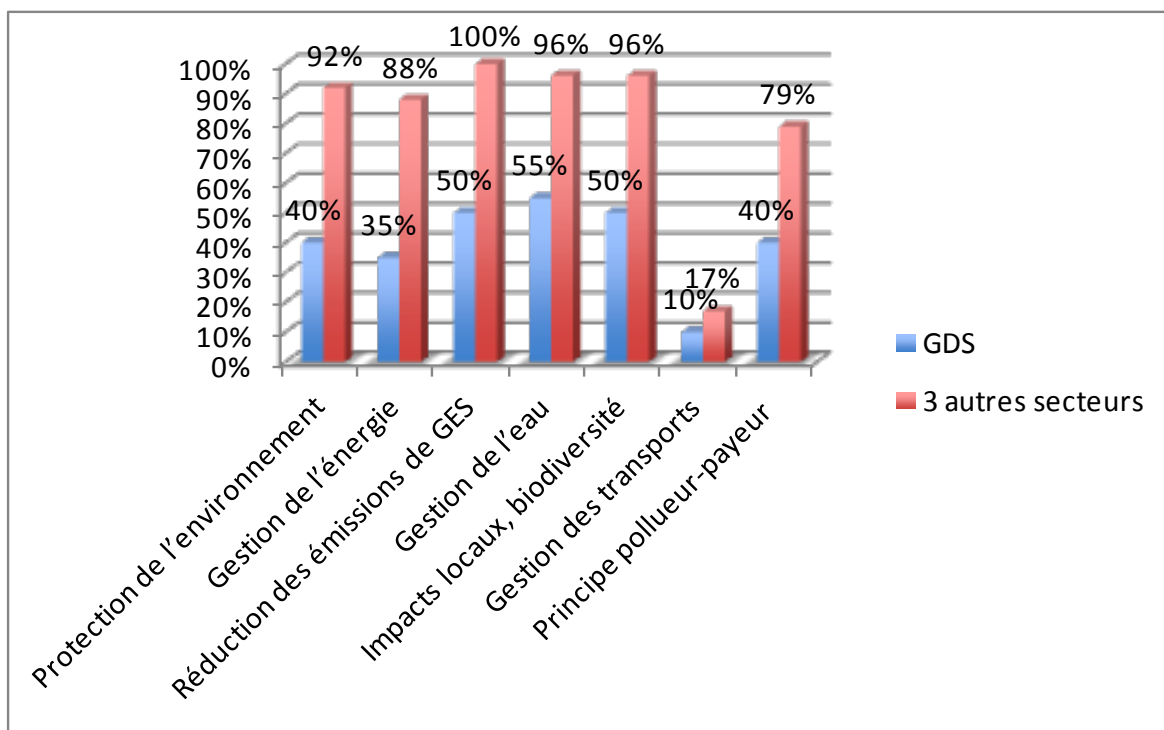
Le développement des relations avec le gouvernement, sous forme de participation à des débats concernant les politiques publiques et les nouvelles règlementations ainsi que pour la réalisation de diverses évaluations de la qualité de l'air et de l'eau sont des enjeux important de l'industrie. 40 % des entreprises étudiées publient une information sur leurs pratiques en matière de relations avec les gouvernements.

6.3.2 Environnement

Nous constatons que l'adoption effective de pratiques visant à gérer et à réduire les impacts environnementaux des activités est significativement moins développée dans la sélection des entreprises de gaz de schiste étudiées (55 % et moins sur les 20 entreprises étudiées³⁸) que dans la sélection d'entreprises des trois autres secteurs (entre 79 % et 100 % des 24 entreprises étudiées – exception faite de la gestion des transports).

³⁸ Rappelons que sur les 44 entreprises sélectionnées, seules 20 publient une information RSE. Nous pouvons supposer que parmi les 24 entreprises ne publiant aucune information RSE, peu sont celles ayant adopté des pratiques de réduction des impacts environnementaux.

Graphique 6. Adoption des pratiques en Environnement dans les secteurs étudiés



Exemples de pratiques les plus répandues dans le secteur des gaz de schiste en Environnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

40 % des entreprises de gaz de schiste étudiées signalent avoir mis en place un programme de réduction des impacts environnementaux.

GESTION DE L'ÉNERGIE

35 % des entreprises ont mis en place des programmes d'efficacité énergétique et des systèmes d'économies d'énergie.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

La moitié des entreprises étudiées ont adopté des pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les pratiques évoquées, figurent l'évaluation des émissions de GES et la participation à des programmes de recherche, la récupération du gaz lors de l'étape de complétion, de réduction du torchage, l'utilisation d'énergies « propres » (électricité, gaz naturel, bioénergie) pour les installations et la mise en œuvre d'audits.

Certaines compagnies sont membres de programmes gouvernementaux visant à réduire les émissions de méthane s'inspirant de l'organisme Global Methane Initiative (GMI), comme

le programme *Gas Star* (Murphy Oil, Anadarko) aux Etats-Unis, ou participent au *Carbon Disclosure Project* (ex. Anadarko, Apache, Talisman, Encana).

GESTION DE L'EAU

55 % des entreprises étudiées ont mis en œuvre des pratiques et programmes effectifs pour réduire les impacts sur l'eau, à travers notamment la réutilisation et le recyclage des eaux de fracturation, la conduite de recherches afin d'utiliser de l'eau non-potable pour les activités de fracturation et/ou afin de diminuer la quantité d'eau pour la fracturation.

Certaines entreprises effectuent un suivi de l'eau souterraine (ex. Encana, Talisman) aux abords des sites à travers, des tests sur l'eau autour des puits avant les activités de fracturation et après la fracturation, l'analyse des produits de fracturation pour limiter la toxicité. Également l'utilisation de bassins d'entreposage fermés, ainsi que le traçage et le suivi de l'eau utilisée, à travers l'évaluation de la quantité d'eau disponible avant et après fracturation, sont des mesures évoquées par les entreprises pour limiter les impacts sur l'eau.

IMPACTS LOCAUX, BIODIVERSITÉ

La moitié des entreprises sélectionnées ont adopté des pratiques visant à réduire les impacts locaux, notamment sur la biodiversité, à travers des études de caractérisation des sites avant l'implantation, des partenariats avec des ONG, du support à la recherche, des méthodes de « revégétalisation » des sites lors de la fermeture. Parmi les pratiques notables, nous notons la mise à disposition d'une ligne téléphonique « Emergency Hotline » pour les communautés, pour signaler les cas de fuite ou de déversement,

GESTION DES TRANSPORTS

Seules 10 % des entreprises étudiées prennent en compte la réduction des impacts dus aux transports dans leur démarche de RSE. Parmi les pratiques notables pour réduire ces impacts, nous notons, l'installation de répartiteurs pour gérer le trafic de camions lorsque plusieurs puits sont à une courte distance (Encana), le respect des pratiques opérationnelles de Canadian Association of Petroleum Producers, (*CAPP's Fluid Handling, Transport, Disposal*) (Imperial Oil), et l'utilisation d'infrastructures existantes et de corridors communs avec d'autres entreprises (Talisman).

PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR

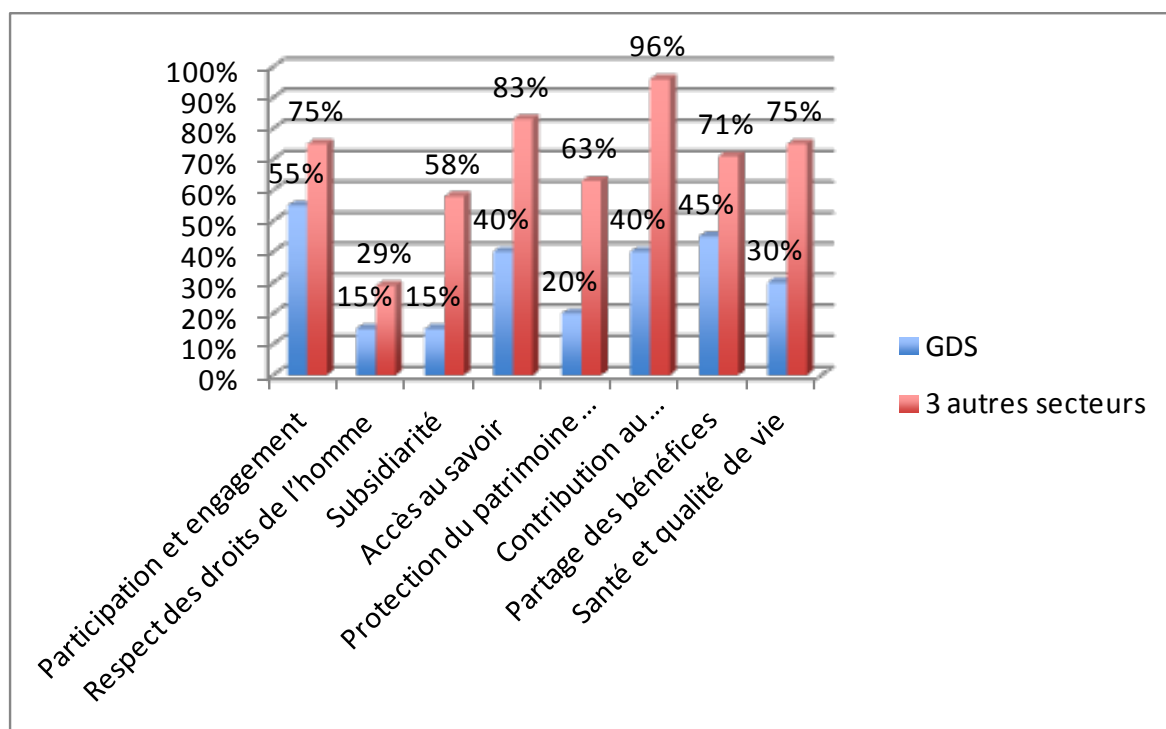
40% des entreprises de gaz de schiste étudié prennent en compte le principe de pollueur payeur dans leur communication RSE. La plupart mentionnent la mise en œuvre de procédures d'urgence en cas d'accidents environnementaux afin d'intervenir le plus rapidement possible, et des programmes de remédiation des sites.

6.3.3 Relations avec les communautés

On constate que le niveau d'adoption de pratiques RSE en matière de relations avec les communautés est significativement moins élevé pour les entreprises de gaz de schiste comparativement aux entreprises étudiées des secteurs minier, chimique et pétrolier. Ce contraste marqué suggère que les entreprises de gaz de schiste sont moins avancées en matière de relations de « bon voisinage » et de constructions de relations à long-terme avec les communautés où se situent leurs opérations.

Trois hypothèses pourraient être avancées pour expliquer ces écarts. La première est que l'industrie du gaz de schiste est relativement récente et qu'un nombre important des entreprises intervenant dans ce secteur sont moins structurées en la matière; la seconde est que la durée de l'activité sur un site est beaucoup plus faible que sur celle des autres secteurs (quelques mois) et que l'exploitation d'un puits ne se fait pas de manière constante sur plusieurs années; enfin, la troisième est que la culture qui s'est développée dans les premières années d'exploration et d'activité n'a pas favorisé la divulgation d'information sur les fluides et les procédés et le dialogue avec les communautés, ce qui une des conditions pour établir des relations solides avec les communautés.

Graphique 7. Adoption des pratiques en matière de Relations avec les communautés pour les secteurs étudiés



Exemples de pratiques les plus répandues dans le secteur des gaz de schiste en Relations avec les communautés

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS

Plus de la moitié (55 % - 11 entreprises³⁹) des entreprises étudiées ont mis en œuvre des pratiques en matière d'engagement et de participation des communautés. L'organisation de portes ouvertes, de séances d'information, de groupes de discussion et de rencontres avec les citoyens, de visites des installations, ainsi que la publication de documents pour expliquer les différentes étapes du projet et recueillir les commentaires.

Certaines entreprises, comme Encana, demandent sur une base volontaire aux municipalités d'approuver l'emplacement des puits et rencontrent personnellement les citoyens concernés directement par les puits. Talisman a développé un programme de bon voisinage précisant les modalités d'engagement avec les territoires d'accueil.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

15 % des entreprises prennent en compte le respect des droits de l'homme dans leur démarche de RSE. Parmi les bonnes pratiques, Talisman a élaboré ses propres principes d'exploitation du gaz de shale en 58 engagements faisant référence à sa politique mondiale concernant les relations avec les communautés, élaborée en 2012 dans laquelle elle s'engage à intégrer pleinement dans la mise en œuvre de ses activités le principe du consentement libre, préalable et éclairé des populations. Les 58 engagements relatifs aux activités de gaz de schiste portent sur a) l'exploitation responsable, b) le bénéfice mutuel et c) la transparence et la collaboration.

SUBSIDIARITÉ

15 % des entreprises étudiées mettent en œuvre des démarches de dialogue avec les municipalités, dans le respect du cadre réglementaire local.

ACCÈS AU SAVOIR

40 % des entreprises étudiées font preuves d'initiatives concrètes en matière de divulgation d'informations sur les activités de gaz de schiste (ex. émissions de GES, nombre de fuites, compositions des liquides de fracturation). Notamment, la publication de la composition des fluides de fracturation, que ce soit dans le cadre d'une obligation⁴⁰ réglementaire

³⁹ Rappelons que sur les 44 entreprises sélectionnées, seules 20 publient une information RSE. Nous pouvons supposer que parmi les 24 entreprises ne publiant aucune information RSE, peu sont celles ayant adopté des pratiques d'engagement et de partenariat avec les communautés

⁴⁰ Obligatoire: Selon le dictionnaire de l'Office Québécois de la Langue Française, en droit, obligatoire se dit d'un texte législatif ou réglementaire auquel il est interdit de déroger. De façon plus générale, se dit de ce qui a la force d'obliger sous forme de commandement, d'autorité

(Colombie-Britannique, certains états des États-Unis) via le site FracFocus⁴¹, ou dans le cadre d'une démarche volontaire (Talisman) sont des bonnes pratiques relevées en la matière.

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Seules 20 % des entreprises étudiées prennent en compte la protection du patrimoine culturel dans leur démarche RSE. Certaines entreprises s'associent avec les communautés autochtones pour certains projets afin de mieux comprendre leur culture et l'impact de l'occupation de la terre sur celle-ci (Encana) ou créent des fondations de protection du patrimoine.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

40 % des entreprises étudiées font état de leurs pratiques pour encourager l'économie locale, notamment via le développement de la main d'œuvre locale et l'attribution de contrats accordée aux fournisseurs locaux. Certaines entreprises financent directement les programmes des écoles techniques et des programmes universitaires afin d'augmenter la quantité de main d'œuvre locale qualifiée (ex. Exxon). A noter qu'il n'existe à ce jour aucune entreprise de forage au Québec.

PARTAGE DES BÉNÉFICES AVEC LA COMMUNAUTÉ

Au-delà de la contribution au développement économique local, 45 % des entreprises étudiées mentionnent la prise en compte du partage de bénéfices avec les communautés d'accueil dans leur démarche de RSE, à travers la participation à des programmes communautaires et le versement de contributions financières et non financières aux communautés.

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

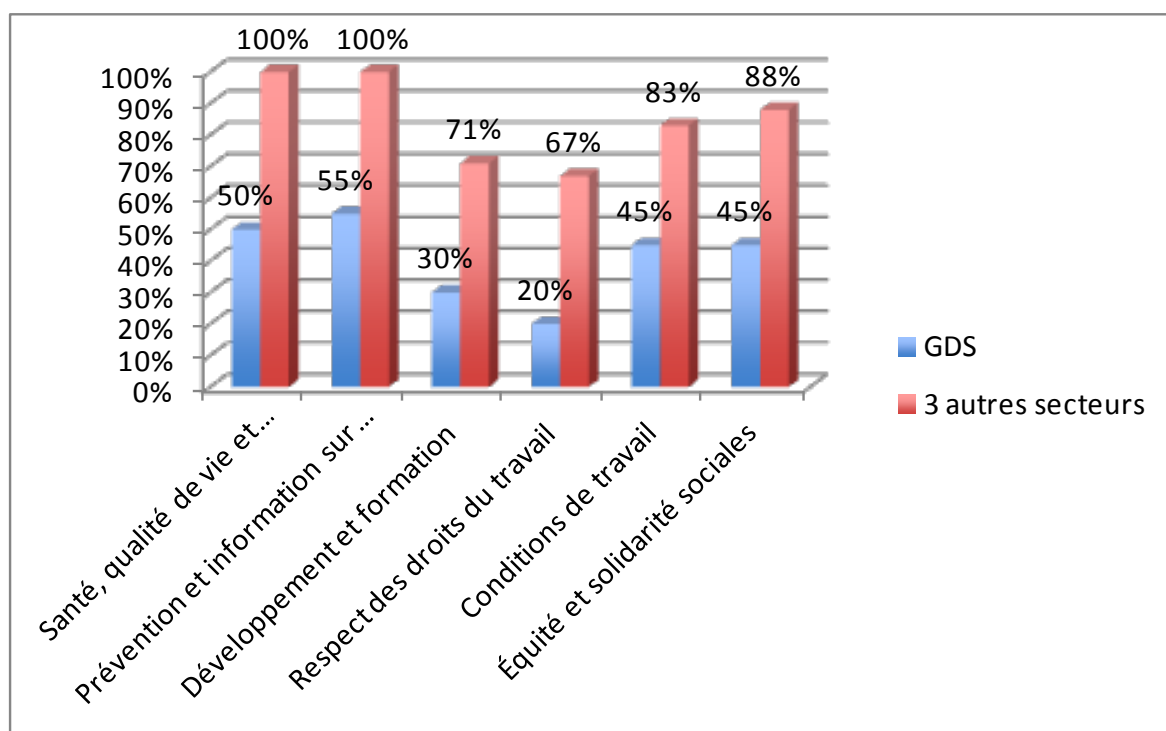
30 % mentionnent la prise en compte de la santé et de la qualité de vie des populations des territoires d'accueil dans leur démarche RSE. Parmi les bonnes pratiques, nous notons la mise en place de comités chargés d'évaluer certains éléments post-opérations (ex : eau, études sismiques) dans les communautés. Certaines entreprises (Talisman, Encana), informent les équipes d'intervention locale et organisent des simulations de situations d'urgence pour former les communautés.

⁴¹ <http://fracfocus.org> aux États-Unis et FracFocus.ca au Canada. Un registre en ligne, qui permet aux entreprises de déclarer les produits chimiques qui sont présents dans les fluides de fracturation pour les puits existants (plus de 27000 puits recensés sur le site américain).

6.3.4 Social, Santé et Sécurité

De la même façon que dans les autres domaines de la RSE, on note un écart entre l'adoption de pratiques RSE liées au domaine Social, Santé et Sécurité par les entreprises de gaz de schiste comparativement à celle des autres secteurs. Selon les aspects, 3 à 9 entreprises de gaz de schiste étudiées, sur les 20 publiant une information RSE, font part de leurs pratiques dans ce domaine. Cette situation peut s'expliquer en partie par la taille des entreprises (sur les 20 entreprises de gaz de schiste, 9 entreprises ont moins de 100 employés ou ne publient pas d'information sur le nombre de leurs salariés). Néanmoins, les aspects de santé et sécurité revêtent un niveau d'importance comparable avec celui des autres secteurs, du fait des opérations mises en œuvre.

Graphique 8. Adoption des pratiques en matière de Social, Santé et Sécurité pour les secteurs étudiés



Exemples de pratiques les plus répandues pour le domaine Social, Santé et Sécurité

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Parmi les pratiques évoquées par les entreprises étudiées, on note la mise en œuvre de programmes de gestion de la santé et de la sécurité, de procédures à suivre pour les opérations, la présence de coordonnateurs en santé-sécurité afin d'encourager la sécurité au travail et la production de feuilles de suivi en sécurité.

PRÉVENTION ET INFORMATION SUR LES ACCIDENTS

55 % des entreprises étudiées développent des programmes de formation initiale et périodique des employés sur la sécurité, incluant des cours de conduite pour réduire les incidences et les accidents liés au transport, et des programmes de prévention incluant l'analyse des accidents et presque accidents, l'autorisation des employés à mettre en garde une autre personne sur les aspects de sécurité, des systèmes de surveillance des risques pour les travailleurs et l'établissement de plans d'urgence. Certaines entreprises récompensent les projets mettant de l'avant la sécurité et la protection environnementale et ont une équipe d'urgence d'employés formés à de telles situations (ex. Encana, Talisman).

DÉVELOPPEMENT ET FORMATION EN RSE

La formation et la sensibilisation des employés à la RSE font partie des pratiques évoquées, ainsi que l'intéressement des gestionnaires aux performances RSE (une pratique évoquée par les entreprises plus matures en RSE).

RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL

Seulement 20 % des entreprises étudiées ont fait état de leurs pratiques en matière de respect du droit du travail et des relations avec les employés.

CONDITIONS DE TRAVAIL

45 % des entreprises étudiées mentionnent leurs pratiques en matière d'amélioration des conditions de travail, principalement à travers l'accès à un centre sportif et à une clinique médicale sur le site ou au siège social, la conception des postes basée sur les facteurs humains, l'accès à divers services (ex. psychologue, avocat) et le remboursement de certains frais de formation.

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Seulement 45 % des entreprises font état de leurs pratiques en matière de gestion de la diversité et de promotion de l'équité.

7. PRATIQUES RSE PRÉCONISÉES PAR LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES DES GAZ DE SCHISTE

Les associations industrielles qui regroupent les entreprises opérant dans l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste ont publié une série d'engagements et de principes directeurs visant à donner des orientations à leurs membres pour l'intégration de bonnes pratiques opérationnelles et de pratiques RSE. Certaines de ces associations industrielles ont également entrepris des démarches de dialogue avec des parties prenantes des communautés.

À ce titre, nous avons étudié les lignes directrices émises par la CAPP (Canadian Association of Petroleum Producers) ainsi que de l'APGQ (Association Pétrolière et Gazière du Québec).

Il est à noter que ces documents constituent plus une déclaration sectorielle invitant les entreprises-membres à s'engager les respecter sur une base volontaire, qu'un mécanisme assurant l'application effective de bonnes pratiques RSE, du fait de l'absence de caractère contraignant.

7.1 Principes directeurs de la CAPP

7.1.1 *Pratiques opérationnelles de fracturation hydraulique*

La CAPP⁴² a publié en septembre 2011 des principes directeurs quant à la fracturation hydraulique⁴³. Ces derniers ont été complétés en janvier 2012 par des pratiques d'exploitation destinées à appuyer les principes. Il s'agit de six (6) "*Hydraulic Fracturing Operating Practices*"⁴⁴. Ces dernières se réfèrent à :

- La divulgation des additifs dans le fluide de fracturation ;
- L'évaluation et la gestion des risques liés aux additifs des fluides de fracturation;
- La caractérisation initiale des eaux souterraines avant le forage;
- La conception des puits et la qualité de la construction;
- L'approvisionnement en eau, la mesure et la réutilisation;

⁴² Cette information est uniquement disponible en anglais sur le site web de l'ACCP / CCAP

⁴³ <http://membernet.capp.ca/raw.asp?x=1&e=PDF&dt=NTV&dn=195202>

⁴⁴ <http://www.capp.ca/aboutUs/mediaCentre/NewsReleases/Pages/operating-practices-for-hydraulic-fracturing.aspx>

- Le transport des fluides, la manipulation, l’entreposage et les installations.

7.1.2 Mise en œuvre et suivi préconisés par la CAPP

Pour chacun des six domaines, les pratiques opérationnelles présentent l’objectif, les exigences opérationnelles spécifiques à respecter par les membres de la CAPP, une définition des indicateurs de performances, ainsi qu’un encouragement à rendre publiques les informations dans chacun de ces domaines.

Une seconde initiative de la CAPP est le site internet « *Plus de réalité. Moins de frictions* »⁴⁵ financé par la CAPP. Son objectif est de fournir de l’information sur les techniques de fracturation hydraulique et leurs impacts. Ce site explique en termes simples le processus et s’adresse à un public non spécialiste. De plus, un forum Internet, créé avec le financement de la CAPP, ForumSchiste.com⁴⁶, vise aussi à échanger de l’information autour de la thématique des gaz de schiste et à apporter des réponses aux questions qui font débat.

7.2 Déclaration d’acceptabilité sociale de l’APGQ

L’APGQ a publié un ensemble de principes directeurs pour ses membres. L’objectif de l’Association tel que présenté sur le site Web est d’encourager le dialogue sur le potentiel d’une nouvelle industrie au Québec et de démontrer les intérêts communs ainsi que les bénéfices mutuels potentiels que peuvent en retirer autant la population du Québec que les entreprises membres de l’APGQ.

Les principes portent sur les aspects suivants :

- Principes d’engagement envers la communauté⁴⁷ : respect des communautés, gestion des terres et relations communautaires).
- Position quant au gaz de schiste : potentiel économique, amélioration de la réglementation québécoise, protection des eaux souterraines, réduction de l’empreinte écologique de l’industrie)⁴⁸.

⁴⁵ http://www.morefactslessfriction.ca/?page_id=372&lang=fr&numb2

⁴⁶ <http://www.forumschiste.com/>

⁴⁷ <http://www.apgq-qoga.com/a-propos-de-l%E2%80%99apgq/principes-et-engagements-envers-la-communaute/>

⁴⁸ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DM148.pdf

8. PRATIQUES RSE PRÉCONISÉES PAR LES AUTRES PARTIES PRENANTES

8.1 Préconisation de groupes investisseurs

Des groupes d'investisseurs ont également énoncé un certain nombre de règles et de bonnes pratiques RSE à l'intention des industries du gaz de schiste.

Au Canada, le groupe SHARE⁴⁹, a publié un avis sur les Principes directeurs de la CAPP reconnaissant dans cette démarche l'engagement des compagnies membres de CAPP à l'amélioration continue de leurs performances RSE liés aux opérations de fracturation hydraulique et à leur divulgation. En effet, certaines des pratiques, si elles sont effectivement implantées, peuvent avoir un impact positif sur la réduction des risques. Toutefois, selon SHARE, certaines de ces lignes directrices nécessiteraient d'être plus spécifiques et plus contraignantes pour réduire effectivement les risques liés aux opérations.⁵⁰

Par ailleurs, l'Investor Environmental Health Network (IEHN) et l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR) ont publié en décembre 2011⁵¹ un rapport visant à encourager les entreprises de gaz de schiste à améliorer leurs pratiques RSE en :

- Publiant des informations RSE détaillées pour les investisseurs;
- Permettant aux investisseurs de mieux comparer les politiques des entreprises et leur performance en termes de réduction et élimination des risques environnementaux reliés à leurs activités.

Dans leur rapport, l'IEHN et l'ICCR encouragent les entreprises de gaz de schiste à adopter et concrétiser par de bonnes pratiques RSE à travers 12 objectifs de gestion et incitent les entreprises à divulguer leurs indicateurs de performance clé face aux 12 objectifs⁵² ci-dessous :

1. Gérer les risques de manière transparente et au niveau du Conseil d'Administration;
2. Réduire l'empreinte environnementale;
3. Assurer l'intégrité et la sécurité des puits;

⁴⁹ entreprise privée services-conseil canadien en investissement responsable et en travaux de recherche pour les investisseurs institutionnels.

⁵⁰ http://www.share.ca/files/SHARE_Revised_12-02_Review_of_CAPP_guidelines_for_shale_gas_producers.pdf

⁵¹ "Extracting the facts: an investor's guide to disclosing risks from hydraulic fracturing operations"

⁵² <http://www.scribd.com/doc/77248184/Extracting-the-Facts-An-Investor-Guide-to-Disclosing-Risks-from-Hydraulic-Fracturing-Operations-by-Richard-Liroff-December-2011>

4. Réduire et divulguer tous les produits chimiques toxiques;
5. Protéger la qualité de l'eau par un suivi rigoureux;
6. Réduire la consommation d'eau douce;
7. Prévenir la contamination des eaux usées;
8. Réduire et divulguer des émissions atmosphériques;
9. Prévenir la contamination due aux déchets solides et aux boues résiduelles;
10. S'assurer des bonnes performances RSE des sous-traitants;
11. Obtenir le consentement des communautés;
12. Divulguer amendes, pénalités et litiges.

8.2 Règles d'or de l'Agence Internationale de l'Énergie⁵³

Le 29 mai 2012, l'Agence Internationale de l'Énergie⁵⁴ a rendu publiques ses règles d'or pour l'industrie du gaz de schiste dans un rapport inspiré des recommandations formulées par les groupes investisseurs SHARE, IEHN et ICRR⁵⁵.

L'objectif est de fournir des recommandations opérationnelles encadrant les activités de gaz de schiste depuis la phase exploratoire jusqu'à la fermeture des puits, afin de permettre aux entreprises concernées d'améliorer l'acceptabilité sociale (*social license to operate*) de leurs opérations⁵⁶. Le rapport de l'AIE présente les 22 règles d'or dont les principaux aspects sont repris ci-dessous :

- Mesurer, communiquer et s'engager;
- Regardez où vous forez;
- Isoler les puits et empêcher les fuites;
- Traiter l'eau de manière responsable;
- Éliminer la ventilation, réduire le torchage et les émissions dans l'air;
- Soyez prêt à voir grand;
- Assurer un haut niveau de performance environnementale.

⁵³ Organisation autonome œuvrant pour assurer une énergie propre, viable et à bon prix à ses 28 pays membres.

⁵⁴ L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est un organe autonome qui œuvre pour la production d'une énergie propre, sûre et accessible pour ses 28 pays membres et pour les pays non-membres.

⁵⁵ Golden Rules for a Golden Age of Gas : <http://www.worldenergyoutlook.org/goldenrules/#d.en.27023>

⁵⁶ Ibid.

8.3 Initiatives des autorités en matière de divulgation d'informations

8.3.1 *FracFocus : composition chimique des fluides de fracturation hydraulique*

En avril 2011, les États-Unis ont ouvert un site Internet, FracFocus⁵⁷, dont l'objectif est de permettre au public d'accéder à un registre rassemblant la liste de l'ensemble des produits chimiques utilisés dans les fluides de fracturation hydraulique.

Le site fournit une information qui se veut objective sur la fracturation hydraulique, l'usage des produits chimiques, les raisons pour lesquels ils sont utilisés et la façon dont les eaux souterraines sont protégées. Il est également possible de localiser sur une carte des États-Unis les différents puits existants.

L'ensemble est géré par le Groundwater Protection Council et l'Interstate Oil and Gas Compact Commission, deux organismes gouvernementaux qui ont pour mission la protection de l'environnement. Depuis sa création le 11 avril 2011, jusqu'au 11 avril 2012, le système a enregistré 15000 divulgation, de la part de 231 compagnies participantes.⁵⁸

8.3.2 *Oil and Gas Commission, Colombie-Britannique*

Au Canada, la Oil and Gas Commission de Colombie-Britannique a repris cette initiative et créé, le 1^{er} janvier 2012, un site Internet réservé aux provinces canadiennes⁵⁹. Il fournit les mêmes informations des industries sur les fluides de fracturation pour chacun des puits forés en Colombie-Britannique à ce jour, et est alimenté par les entreprises et par la Commission. Toutefois, à date du 31 août 2012, le site ne comporte que les données de la Colombie-Britannique, seule province pour laquelle la loi exige la divulgation des fluides de fracturation hydraulique.

⁵⁷ <http://fracfocus.org/>

⁵⁸ <http://fracfocus.org/welcome>

⁵⁹ <http://fracfocus.ca/>

9. CONSTATS ET AVIS

Cette section présente nos constats et avis portant sur l'applicabilité des pratiques RSE constatées dans le cadre de notre étude à l'industrie des gaz de schiste au Québec. Ces constats et avis ont été élaborés en consolidant les éléments pertinents de :

- L'analyse des bonnes pratiques RSE identifiées dans chacun des trois secteurs étudiés (gaz et pétrole, mines et chimie)
- L'analyse des pratiques RSE des entreprises de l'industrie du gaz de schiste et en tenant compte
- Des recommandations des associations industrielles (la CAPP et de l'APGQ) et des autres parties prenantes (Agence Internationale de l'Énergie, ICCR)

Nous avons également considéré certains points saillants du rapport du Vérificateur Général du Québec (2010-2011) pour les aspects liés à la RSE.

Le premier avis générique porte sur l'établissement d'un cadre de référence en matière de RSE.

Pour chacun des domaines de la RSE ci-dessous, nous avons rassemblé dans un tableau les éléments clés de notre analyse, à partir des sources identifiées ci-dessous. Nous avons formulé les constats et avis 2 à 5 qui présentent des axes de réflexion à considérer pour l'élaboration d'un cadre de référence RSE pour l'industrie du gaz de schiste au Québec:

- Éthique et gouvernance
- Environnementaux
- Relations avec les communautés et
- Social, Santé, et Sécurité

Le sixième et dernier avis aborde la nécessité d'aller au-delà de l'application volontaire de pratiques RSE pour assurer un développement durable et harmonieux de l'exploitation des gaz de schiste au Québec et propose de conjuguer cette approche avec d'autres mécanismes exposés dans le rapport S4-4 pour que l'application de pratiques RSE des entreprises dans l'industrie du gaz de schiste soit effective. Nous vous présentons les constats et avis ci-dessous.

9.1 Vers un cadre de référence RSE pour les entreprises du gaz de schiste au Québec

CONSTAT 1

Notre étude met en évidence un fort contraste entre la qualité et le niveau d'adoption des pratiques RSE par les entreprises en RSE dans les trois secteurs étudiés (Mines, Pétrole et Gaz et Chimie) et le niveau des pratiques RSE des entreprises du secteur des gaz de schiste étudiées.

Avis 1

Nous sommes d'avis qu'un cadre de référence en responsabilité sociale des entreprises devrait être élaboré pour encourager l'adoption effective de pratiques RSE par les entreprises de gaz de schiste opérant au Québec. Ce cadre de référence pourrait être organisé à partir (1) des constats/ faits saillants mis en avant par le Vérificateur Général dans le rapport de 2010-2011 et (2) en se basant sur les pratiques des secteurs étudiés qui sont plus avancés en matière de RSE (pétrole et gaz, chimie et mines), ainsi (3) que sur les principes spécifiques au gaz de schiste élaborés et préconisés par des organismes internationaux et nationaux identifiés dans ce rapport. Le contenu de ce cadre de référence pourrait s'inspirer des constats et avis formulés ci-après pour chacun des quatre domaines de la RSE étudiés.

Le gouvernement pourrait agir comme facilitateur pour harmoniser ce cadre avec les lois existantes et utiliser l'écoconditionnalité pour promouvoir l'adhésion des entreprises à ce cadre de référence en RSE. La ou les associations industrielles de gaz de schiste pourraient jouer un rôle significatif dans la co-élaboration de ce cadre de référence ainsi que dans sa diffusion, son suivi et le contrôle de son application par les entreprises membres.

9.2 Éthique et Gouvernance des entreprises

Notes sur la construction des tableaux :

- Les colonnes « Gaz de schiste » et « Trois secteurs » reprennent les résultats consolidés des pratiques exprimées en pourcentages. Exemple : 100% des entreprises leaders dans les trois secteurs étudiés annoncent des pratiques en matière de Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE.
- Les colonnes ICCR, AIE, CAPP, APGQ font références aux objectifs préconisés par ces organismes. Leur chiffre mentionne l'objectif auquel fait référence l'analyse.
- Exemple : ICCR 1 fait référence à l'objectif "Manage risks transparently and at Board level: Ensure environmental, health, safety, and social risks are core elements of corporate risk management strategy"
- A noter : Certains objectifs peuvent être cités plus d'une fois car ils abordent plusieurs domaines de RSE.
- N.M : Non Mentionné
- * la présence de l'astérisque fait référence à un des principes du développement durable du Québec.

	Gaz de schiste	Trois secteurs	ICCR	AIE Golden Rules	ACPP/CAPP	APGQ
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	67%	100%	N. M.	NM	NM	NM
Structure de gouvernance de la RSE	50%	83%	ICCR 1	NM	NM	NM
Éthique des affaires (incl. <i>whistleblowing</i> , gestion des plaintes, gestion de crise)	67%	100%	NM	NM	NM	NM
Divulgence d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	56%	100%	ICCR 12	GR 22	Mentionné pour environmt.	NM
Prise en compte du principe de précaution*	33%	13%	NM	GR6, GR5	NM	NM
Production et consommation responsables *: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	33%	63%	ICCR 10	NM	NM	Mentionné
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*	33%	79%	N. M.	GR 19	NM	NM

9.2.1 *Structure de gouvernance de la RSE*

CONSTAT 2.1

Nous constatons que l'ICCR propose une intégration de la gestion des risques liés aux gaz de schiste dans les délibérations et décisions du conseil d'administration de l'entreprise.

Avis 2.1

Nous sommes d'avis que la gestion des risques liés à l'exploration et exploitation des gaz de schiste devrait être présente au niveau stratégique des entreprises et au niveau des délibérations du Conseil d'Administration. Cette prise en compte pourrait par exemple être effectuée par la nomination d'une personne responsable ou d'un comité reportant au Conseil d'Administration.

9.2.2 *Divulgence d'informations RSE*

CONSTAT 2.2

Nous constatons que les entreprises des trois secteurs étudiés divulguent des informations sur leurs pratiques liées à la RSE. Pour sa part, l'ICCR recommande que les entreprises divulguent les infractions et les violations, et les indicateurs de développement durable portant sur des questions plus spécifiques à l'exploitation des gaz de schiste (eau, transport, produits chimiques), ainsi que les leçons apprises et les apprentissages effectués à la suite de ces infractions et violations. Enfin, l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) suggère que l'information soit vérifiée par une tierce partie. Un troisième type d'information pourrait porter sur les redevances versées par les entreprises, selon les modalités de l'EITI (Extractive International Transparency Initiative).

Avis 2.2

Nous sommes d'avis que les entreprises de gaz de schiste devraient divulguer les infractions et violations, les informations sur les suivis environnementaux et les redevances versées sur leurs sites. Ces informations devraient être vérifiées par des tierces parties indépendantes.

9.2.3 *Prise en compte du principe de précaution*

CONSTAT 2.3

Le principe de précaution, qui fait partie de la Loi sur le développement durable du Québec, est pris en compte peu, en tant que tel, dans les pratiques RSE des entreprises. En revanche, l'AIE le met en avant à deux niveaux :

1. Au niveau des risques écologiques :, les entreprises devraient réaliser un inventaire géologique complet de la région pour évaluer les risques sismiques et les risques de contamination du milieu (eau/air/sol);
2. Au niveau des études de caractérisation des teneurs naturelles du milieu (baseline studies).

Avis 2.3

Nous sommes d'avis que les entreprises devraient réaliser un inventaire géologique et des caractérisations de l'eau souterraine et de surface, de l'air et des sols ainsi que l'analyse des risques sismiques et des risques de contamination existants ou induits par la fracturation hydraulique ou par les fuites de fluides entre les strates géologiques.

La prise en compte du principe de précaution par l'industrie du gaz de schiste, telle que recommandée par l'AIE, pourrait représenter un facteur de différenciation et un facteur pour construire la confiance avec les populations locales.

9.2.4 *Production responsable et sous-traitance*

CONSTAT 2.4

L'exploration et l'exploitation du gaz de schiste requièrent l'intervention de nombreux fournisseurs et sous-traitants pour les différentes activités de la chaîne de valeur, en particulier pour le forage. La responsabilité sociale de l'industrie est le produit des relations entre les entreprises. Nous constatons que seulement un tiers des entreprises de gaz de schiste publiant une information RSE, et moins de 5 entreprises sur les 26 détenant un permis de recherche au Québec ont des programmes visant à promouvoir et à renforcer la sous-traitance l'adoption de pratiques RSE par leurs fournisseurs et sous-traitants,

Avis 2.4

Les entreprises du gaz de schiste ont une opportunité d'influencer les pratiques de leurs fournisseurs de services. Au regard des enjeux environnementaux et sociaux associés aux activités autour des puits, ainsi que pour le forage et la fracturation hydraulique, nous sommes d'avis que les entreprises de gaz de schiste au Québec devraient s'assurer de

l'adoption effective par leurs sous-traitants de pratiques RSE à travers la mise en place d'un système de suivi et d'amélioration continue des opérations externalisées.

9.2.5 Relations entreprises-gouvernements

CONSTATS 2.5

Les questions liées aux relations entre les entreprises du gaz de schiste et les gouvernements sont susceptibles, à l'instar des autres secteurs, d'être des sources de controverse tant en matière de réglementation que de redevances. L'Agence internationale de l'énergie (GR 19) recommande aux industries de contribuer à la création d'institutions de réglementation qui proposent un équilibre entre les prescriptions de protection de l'environnement et de la santé publique et la nécessité d'innovation et d'amélioration technologique.

Avis 2.5

Nous sommes d'avis qu'afin de contribuer à l'adoption effective de pratiques RSE par les entreprises de gaz de schiste, une démarche concertée entre entreprises, gouvernement et société civile devrait viser à :

- Réaliser un équilibre entre la nécessité de promouvoir les principes de développement durable, la protection des biens communs et la nécessité de créer un climat propice à l'innovation et aux améliorations technologiques.
- Améliorer la transparence dans les relations en matière d'activités de lobbying, conformément aux lignes directrices ISO 26000, ainsi qu'en matière de contributions et de divulgation d'éventuels conflits d'intérêts.

9.3 Environnement

Notes sur la construction des tableaux :

- Les colonnes « Gaz de schiste » et « Trois secteurs » reprennent les résultats consolidés des pratiques exprimées en pourcentages. Exemple : 100% des entreprises leaders dans les trois secteurs étudiés annoncent des pratiques en matière de Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE.
- Les colonnes ICCR, AIE, CAPP, APGQ font références aux objectifs préconisés par ces organismes. Leur chiffre mentionne l'objectif auquel fait référence l'analyse.
- Exemple : ICCR 1 fait référence à l'objectif "Manage risks transparently and at Board level: Ensure environmental, health, safety, and social risks are core elements of corporate risk management strategy"
- A noter : Certains objectifs peuvent être cités plus d'une fois car ils abordent plusieurs domaines de RSE.
- N.M : Non Mentionné
- * la présence de l'astérisque fait référence à un des principes du développement durable du Québec.

	Gaz de schiste	Trois secteurs	ICCR	AIE Golden Rules	ACCP/CA PP	APGQ
Protection de l'environnement : Gestion et réduction des matières premières et déchets	28%	92%	ICCR 9	GR 2 GR 18	CAPP 2 CAPP1	NM
Gestion de l'énergie	22%	88%	NM	NM	NM	NM
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	44%	100%	ICCR 8	GR 3	NM	NM
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	50%	96%	ICCR 5 ICCR 6 ICCR 7	GR 2 GR 3 GR 8 GR 9	CAPP 3 CAPP 5	NM
Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité	44%	96%	NM	GR 9 GR 13 GR 17	NM	Mentionné
Gestion des transports sur et autour des sites	17%	17%	NM	GR 17 GR 15	CAPP 6	NM
Principe pollueur payeur	28%	79%	NM	GR 8 GR 10	NM	NM

9.3.1 *Protection de l'environnement**: *Gestion et réduction des matières premières et déchets*

CONSTATS 3.1

Nous constatons un écart entre, d'une part, l'information limitée disponible sur les pratiques de gestion et réduction des matières premières et de déchets des entreprises du gaz de schiste présentes au Québec, et d'autre part, les pratiques des secteurs étudiés, ainsi que les prescriptions du CAPP, de l'Agence Internationale pour l'Énergie et l'ICCR qui convergent vers la divulgation d'informations fiables.

Tant l'ICCR que l'AIE (GR 18) mettent en avant les liens entre la divulgation d'une information fiable qui requiert les ressources suffisantes de la part des entreprises et la création d'un appui politique et de la population pour les gaz de schiste. Enfin, d'un point de vue plus technique, l'ICCR promeut l'utilisation de système de traitement des déchets et des boues (sludge) en boucle fermée comme solution.

Avis 3.1

Nous sommes d'avis que les entreprises de gaz de schiste devraient mettre en œuvre des pratiques effectives pour réduire les impacts environnementaux de leurs activités et améliorer la qualité de l'information environnementale, notamment :

- L'élimination des substances chimiques toxiques dans les procédés et le suivi chiffré et rigoureux des flux de matières et des émissions sur les sites en vue de les réduire.
- L'utilisation de systèmes à boucle fermée pour le traitement des déchets, des substances chimiques toxiques et des boues.
- La divulgation obligatoire⁶⁰ de la composition de 100% des composés chimiques des fluides de fragmentation

9.3.2 *Réduction des émissions de GES et changements climatiques*

CONSTATS 3.2

La réduction des émissions de gaz à effets de serre représente un engagement important du Québec en matière de développement durable. 100% des entreprises des trois secteurs étudiés ont des engagements de divulgation et de réduction de leurs émissions de GES. L'AIE promeut dans ses règles d'or l'élimination de la ventilation, la réduction du torchage, un contrôle strict des fuites de méthane, ainsi que la réduction des émissions

⁶⁰ Obligatoire: Selon le dictionnaire de l'Office Québécois de la Langue Française, en droit, obligatoire se dit d'un texte législatif ou réglementaire auquel il est interdit de déroger. De façon plus générale, se dit de ce qui a la force d'obliger sous forme de commandement, d'autorité.

provenant de l'usage des véhicules, des moteurs de pompage et des compresseurs. Pour sa part, l'ICCR ajoute à cet objectif celui de la divulgation des émissions de GES.

Avis 3.2

Nous sommes d'avis qu'un tableau de bord en matière de gaz à effet de serre devrait être élaboré par les entreprises de gaz de schiste au Québec en matière d'émission de gaz à effet de serre. Un tel tableau de bord devrait inclure les éléments suivants : (1) le suivi et la divulgation des émissions; (2) un objectif chiffré vers l'élimination de la ventilation et la réduction du torchage et un programme de suivi strict des fuites. Ce suivi pourrait être réalisé par un organisme indépendant ou par le gouvernement.

9.3.3 Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)

CONSTAT 3.3

Les enjeux liés à la gestion de l'eau (réduction de la quantité prise à la source, mélange de l'eau avec des substances chimiques, traitement de l'eau, risque de pollution des nappes phréatiques et pollution atmosphérique par évaporation) représentent le plus grand nombre de prescriptions des institutions internationales. Pour leur part, les engagements, politiques corporatives et pratiques des entreprises de secteurs en matière de gestion de l'eau sont clairement présentes (96% des entreprises).

Avis 3.3

Nous sommes d'avis que les entreprises devraient mettre en place des pratiques exemplaires de RSE en matière de gestion de l'eau à toutes les étapes du cycle :

- Effectuer une étude de départ (baseline study) avant le début d'exploration et d'exploitation.
- Minimiser l'utilisation d'eau douce potable par de l'eau provenant de sources non potables ou d'eau réutilisée ou par l'usage de procédés ne nécessitant pas d'eau.
- Assurer un suivi de la qualité et de la quantité d'eau présente dans les nappes d'où sont effectuées les extractions d'eau avant, pendant et après l'exploration et l'exploitation sur un rayon défini règlementairement.
- Stocker l'eau de procédés dans des contenants fermés et non dans des bassins.

Pour chacune de ces étapes, les entreprises devraient assurer par l'entremise d'un organisme reconnu et indépendant, un suivi des progrès réalisés et divulguer cette information puits par puits tant auprès des communautés locales qu'auprès du gouvernement.

9.3.4 *Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité*

CONSTAT 3.4

Le principe du respect de la capacité de support des écosystèmes est un des principes du développement durable du Québec et n'est pas mentionné en tant que tel par l'AIE ou l'ICCR.

Cependant, les prescriptions portent davantage sur la promotion d'utilisation de substances moins nocives sur les écosystèmes locaux (sols et sous-sols), la nécessité de sélectionner les sites pour minimiser leurs impacts sur les écosystèmes et la prise en compte des effets cumulatifs des activités d'exploration et d'exploitation.

Avis 3.4

Nous sommes d'avis que le gouvernement, les communautés locales et les entreprises devraient au préalable à l'exploration et l'exploitation, élaborer conjointement une approche d'évaluation des impacts sur la capacité de support des écosystèmes en fonction des critères liés à des utilisations multiples des écosystèmes (récréatifs, agricoles, habitat de vie, préservation de la biodiversité, préservation de la résilience des écosystèmes) à une échelle pertinente. Cette échelle pourrait être définie à partir des unités naturelles telles que les bassins versants ou des unités de paysages. Le choix de cette unité d'analyse pertinente centrée sur les fonctions des écosystèmes – et non sur des unités administratives ou économiques - aurait le potentiel de vérifier les impacts cumulatifs des activités du gaz de schiste sur les écosystèmes locaux.

9.3.5 *Gestion des transports sur et autour des sites*

CONSTATS 3.5

La gestion des transports sur et autour des sites représente un enjeu important pour les communautés locales sous différents aspects, dû à la présence de multiples unités d'exploitation et de puits répartis sur le territoire. D'abord, nombre de routes n'ont pas été conçues pour le transport de camions lourds; cette circulation lourde est susceptible d'accélérer la détérioration des voies, occasionnant ainsi des coûts supplémentaires pour les collectivités et des inconvénients pour les usagers et riverains. Ensuite, l'augmentation significative de la circulation provoque des nuisances en bruit, poussière et pollution atmosphérique pour les voisins. Enfin, ce transport représente une source d'émissions de gaz à effets de serre. L'AIE propose de réaliser des économies d'échelle par une intégration régionale.

Avis 3.5

Nous sommes d'avis que la question du transport sur les sites d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste devrait être considérée en amont dans le développement des projets afin de réduire les nuisances pour les populations et pour l'environnement en recherchant des solutions visant à optimiser les flux entre les puits et les différentes installations, et à limiter les impacts de la circulation.

Nous sommes d'avis que la gestion des transports sur et autour des sites devraient systématiquement être intégrée par les entreprises dans leurs opérations de consultation des communautés et des municipalités d'accueil afin de prendre en compte leurs intérêts dans la recherche de solutions optimum.

9.3.6 Principe Pollueur-payeur

CONSTATS 3.6

Le Principe Pollueur payeur est un des seize principes de la Loi sur le développement durable du Gouvernement du Québec. L'exploitation du gaz de schiste est une activité relativement récente qui comporte des risques : le président de l'AIE⁶¹ (août 2012) a émis un communiqué en ce sens. L'AIE met en avant la nécessité d'établir des règles robustes pour assurer la conception, la construction et l'étanchéité des puits afin d'éviter toute fuite éventuelle et toute pollution vers les nappes phréatiques, ainsi que des études géologiques et sismiques préalables aux opérations de forage et de fracturation afin d'éviter toute migration des fluides entre les strates géologiques. Pour sa part, le Vérificateur Général du Québec met en avant la nécessité d'assurer des garanties financières pour les risques éventuels.

Avis 3.6

Nous sommes d'avis que les entreprises devraient, soit à travers leur association industrielle, soit de concert avec le gouvernement établir des standards minimum et des robustes pour assurer l'étanchéité des puits à toutes les étapes afin d'assurer la fiabilité des opérations.

Nous sommes également d'avis que les entreprises devraient assurer une garantie financière *en fidei commis* afin de faire face à d'éventuels coûts de remédiation ou compensations en cas de pollution environnementale post-fermeture liée à des mesures et suivis environnementaux insuffisants.

⁶¹ <http://www.iea.org/newsroomandevents/news/2012/august/name.30653.en.html>

Industry must win public confidence by demonstrating exemplary performance; and governments must ensure that appropriate policies and regulatory regimes are in place” – IEA Executive Director.

9.4 Relations avec les communautés

L'analyse des pratiques de RSE des secteurs dont les activités impliquent des problématiques territoriales (secteurs miniers et pétroliers en particulier) fait apparaître un développement croissant vers la participation des citoyens en amont des prises de décisions, ainsi qu'à différents stades de développement des projets d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste.

	Gaz de schiste	Trois secteurs	ICRR	IEA Golden Rules	ACPP/ CAPP	APGQ
Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	50%	75%	ICCR 11	GR 1 GR5	NM	Mentionné
Respect des droits de l'homme	22%	29%	NM	NM	NM	NM
Relations avec les communautés : subsidiarité*	22%	58%	NM		NM	Mentionné
Accès au savoir *	28%	83%	NM		NM	NM
Protection du patrimoine culturel*	11%	63%	NM	GR 5	NM	NM
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	28%	96%	NM		NM	Mentionné
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	50%	71%	NM	NM	NM	
Santé et qualité de vie* : Santé et sécurité des communautés avoisinantes	22%	75%	NM	GR 20	CAPP 3 CAPP 5	NM

9.4.1 Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)

CONSTAT 4.1

Le Vérificateur Général du Québec a souligné dans son rapport la mise en place tardive des mécanismes de participation et d'engagement dans l'implantation des industries des gaz de schiste au Québec. Or, une des spécificités de l'exploration de gaz de schiste par rapport aux activités d'exploration minière ou pétrolière est que des impacts environnementaux significatifs peuvent exister dès la phase d'exploration. Ceci rend d'autant plus importante la réalisation d'études d'impact environnemental fiables et le consentement des populations et communautés locales potentiellement affectées préalablement à l'exploration (recommandations de l'AIE et de l'ICCR). L'AIE recommande d'intégrer l'engagement avec les communautés locales à chacune des phases du projet, en commençant avant l'exploration.

Avis 4.1

Nous sommes d'avis que les entreprises devraient s'assurer du consentement préalable et éclairé des populations et autres parties prenantes affectées préalablement à l'exploration à travers la mise en œuvre de mécanismes d'engagement et de participation des communautés. Ces mécanismes de dialogue pourraient inclure : (1) des comités de citoyens et de représentants de la communauté locale; (2) un mécanisme de gestion des plaintes; (3) des mécanismes de gestion des conflits liés à l'usage des territoires et au respect des engagements. Ces mécanismes de dialogue devraient donner la possibilité aux citoyens et collectivités de commenter les plans, notamment l'emplacement des lieux de forage pressentis, la conduite des opérations et les performances, afin d'obtenir une écoute et des réponses rapides et appropriées de la part des entreprises.

9.4.2 Protection du patrimoine culturel

CONSTAT 4.2

Les entreprises du gaz de schiste au Québec n'ont abordé la question du patrimoine culturel que marginalement. Or, les impacts des activités sur le patrimoine culturel peuvent être significatifs. L'AIE recommande de bien choisir les sites d'exploration et d'exploitation afin de minimiser les impacts sur les communautés locales et le patrimoine. Certains territoires visés par l'industrie sont à proximité de patrimoine naturel important. Par exemple, le Mont-Saint-Hilaire a été reconnu par l'Unesco comme première Réserve de la Biosphère du Canada (1978). Cette reconnaissance internationale lui vient grâce à la qualité exceptionnelle de sa forêt et témoigne d'une gestion locale harmonieuse entre les objectifs de conservation de la nature, du développement durable et des valeurs culturelles.

Avis 4.2

Nous sommes d'avis que les entreprises devraient tenir compte des spécificités et du patrimoine naturel et culturel local dans l'élaboration des plans d'exploration et d'exploitation. Dans ce sens, les mécanismes de consultation des populations et des municipalités en amont du projet devraient permettre de cartographier les zones « culturellement sensibles ou de protection de patrimoine naturel » afin de limiter ou d'éliminer les possibilités d'exploitation dans ces zones sensibles.

9.4.3 Retombées économiques locales

CONSTAT 4.3

Le Vérificateur Général a mis en évidence le manque de démonstration des retombées économiques locales positives de la part de l'industrie de gaz de schiste et le manque

d'arrimage de l'industrie avec les priorités économiques locales. L'industrie a le potentiel de contribuer au développement économique local à deux niveaux : (1) sous la forme de création d'emplois, achats de produits et services locaux; (2) dans une démarche concertée et structurante visant à renforcer le tissu économique et les capacités locales pour une économie diversifiée.

Avis 4.3

Nous sommes d'avis que le gouvernement pourrait assortir les autorisations d'exploitation aux entreprises d'engagements clairs et chiffrés en matière de retombées économiques (création d'emplois, volumes d'affaires en achats et en sous-traitance, autre forme de contribution financière ou non financière).

D'autre part, les entreprises de gaz de schiste devraient travailler étroitement avec les organismes de planification et de concertation locale (CLD et Municipalités par exemple) afin de maximiser les bénéfices potentiels de leur exploitation pour le tissu économique local. Une telle concertation vers un plan commun sera une étape susceptible de créer une démarche structurante de développement économique local.

9.4.4 Santé et qualité de vie : Santé et sécurité des communautés avoisinantes*

CONSTAT 4.4

Les enjeux de santé et sécurité des communautés avoisinantes sont significatifs dans les industries étudiées (pétrole et gaz, mines et chimie). Certaines entreprises de gaz de schiste au Québec ont, sur une base volontaire, informé et impliqué les communautés d'accueil de leur procédure et plan de mesures d'urgence.

Avis 4.4

Nous sommes d'avis que les entreprises de gaz de schiste devraient avoir des personnes formées et compétentes en matière de sécurité sur chacun des sites d'exploration dès l'étape du forage et d'exploitation.

Les entreprises devraient mettre en œuvre des plans et procédures de mesures d'urgence adaptées aux formes et aux niveaux de risques encourus, communiquées aux autorités et aux populations locales.

9.5 Social, santé et sécurité

	Gaz de schiste	Trois industries	ICCR	IEA Golden Rules	ACPP/CAPP	APGQ
Santé, qualité de vie et sécurité des employés*	39%	100%	NM	NM	NM	NM
Prévention* et information sur les accidents	39%	100%	NM	NM	NM	NM
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	28%	71%	NM	NM	NM	NM
Respect des droits du travail et relations de travail	11%	67%	NM	NM	NM	NM
Conditions de travail	11%	83%	NM	NM	NM	NM
Équité et solidarité sociales*	39%	88%	NM	NM	NM	NM

9.5.1 Santé, qualité de vie des employés, prévention et information sur les accidents

CONSTAT 5.1

Les entreprises dans les secteurs minier, pétrolier et chimique ont des procédures établies et reconnues en matière de santé et sécurité des opérations pour les employés. Ces pratiques de santé, sécurité et prévention des accidents sont souvent intégrées dans les indicateurs de performance individuels et des entreprises.

Avis 5.1

Nous sommes d'avis que les entreprises de gaz de schiste au Québec doivent s'aligner sur les normes de santé et sécurité au travail du Québec et sur les exigences réglementaires et les bonnes pratiques des secteurs minier, pétrolier et chimique.

9.6 Adoption effective des pratiques RSE

9.6.1 Prochaines étapes

CONSTAT 6.1

Nous avons constaté que :

L'industrie du gaz de schiste au Québec est caractérisée par une grande disparité parmi les entreprises présentes, tant en termes de taille des entreprises que de consolidation des pratiques de RSE.

Les informations communiquées par les entreprises sont souvent limitées et peu précises.

Les associations industrielles qui regroupent les entreprises du gaz de schiste au Québec ont proposé à leurs membres des lignes directrices en matière de RSE qui sont sans caractère contraignant, ce qui limite la possibilité d'une responsabilité effective de l'industrie et la création de liens de confiance avec les communautés locales et le Québec.

La comparaison des pratiques des entreprises du gaz de schiste au Québec avec celles des entreprises des trois secteurs du pétrole et du gaz, de la chimie et des mines met en évidence un très grand retard de nombre d'entreprises en matière de RSE vis-à-vis des entreprises des secteurs étudiés.

Avis 6.1

Nous sommes d'avis qu'il existe un potentiel pour que les entreprises de gaz de schiste améliorent leurs pratiques de responsabilité sociale en rattrapant et se mettant à niveau avec les pratiques RSE des entreprises et des associations industrielles des trois secteurs étudiés. Cependant, compte-tenu des enjeux spécifiques à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste, il nous apparaît nécessaire de promouvoir un cadre de Responsabilité sociale préalablement au développement industriel de l'activité. Il nous apparaît nécessaire que ce cadre soit composé à la fois de mesures volontaires et réglementaires, à partir des cadres existants et en relations aux enjeux spécifiques du gaz de schiste. Le rapport S4-4 présente l'analyse des mécanismes existants et des expériences des pays en relation à la construction de ces nouvelles institutions et émet des avis dans ce sens.

10. ANNEXES

10.1 Liste des experts rencontrés

Entretiens téléphoniques et rencontres en face à face :

- Association Canadienne de l'Industrie de la Chimie : Jules Lauzon, Directeur général, région Québec
- Association Minière du Québec : Jean-Claude Belles-Isles, Directeur Environnement
- Association pétrolière et gazière du Québec : Stéphane Gosselin, directeur général
- BATIRENTE : François Meloche, gestionnaire risques extrafinanciers
- HEC Montréal : Pierre-Olivier Pineau, professeur agrégé et expert en politique énergétique, Pierre Batelier, coordonnateur développement durable.
- Institut Canadien des Mines, de la Métallurgie et du Pétrole : Jean Vavrek, Directeur Exécutif
- Talisman : Vincent Perron, Coordonnateur - Planification et logistique des opérations terrain, Conseiller stratégique Talisman

Échanges de courriels et d'informations :

- Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC) à propos de E3+
- Bureau du Conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive, Erica Bach, Conseillère Principale -

NB : d'autres experts contactés n'ont pas donné suite.

10.2 Bibliographie

N°	Entreprise	Source + Titre	Année	Source
SECTEUR MINIER				
1	ARM	African Rainbow Minerals. Company profile	2012	http://www.arm.co.za/a/profile.php
2	ARM	African Rainbow Minerals. Our strategy	2012	http://www.arm.co.za/a/strategy.php
3	ARM	African Rainbow Minerals. Sustainable Development Report (company publication)	2011	http://database.globalreporting.org/
4	ARM	African Rainbow Minerals. Sustainability Case Studies (company publication)	2011	http://database.globalreporting.org/
5	ARM	Amended Broad-Based Socio-Economic Empowerment (BBBEE) Charter for the South African Mining Industry	2012	http://www.bullion.org.za/MediaReleases/Downloads/Amended_of_BBSEE_Charter.pdf .
6	ARM	ICMM Ten Principles	2012	http://www.icmm.com/our-work/sustainable-development-framework/10-principles .
7	ARM	ICMM Members	2012	http://www.icmm.com/members
8	Barrick	Barrick. About us	2012	http://www.barrick.com/Company/Profile/default.aspx
9	Barrick	Barrick Gold. Corporate Responsibility (company publication)	2011	http://www.barrick.com/CorporateResponsibility/default.aspx
10	Barrick	International Council on Mining and Metal. Barrick	2012	http://www.icmm.com/page/38612/members/member-companies/articles/barrick
11	Barrick	Mining Watch Canada. Des dirigeants autochtones de Papouasie-Nouvelle-Guinée protestent contre les abus incessants à la mine Porgera de Barrick Gold	2011	http://www.miningwatch.ca/fr/news/des-dirigeants-autochtones-de-papouasie-nouvelle-guin-e-protestent-contre-les-abus-incessants
12	Barrick	Carbon Disclosure Project : <i>Catalyzing business and government action</i>	2012	https://www.cdproject.net/en-US/Pages/About-Us.aspx .
13	Barrick	Center for excellence in CSR	2012	http://www.cim.org/csr/MenuPage.cfm?sections=48&menu=92#block177
14	BHP	BHP Billiton. About us : our company	2012	http://www.bhpbilliton.com/home/aboutus/ourcompany/Pages/default.aspx
15	BHP	BHP-Billiton. Sustainable Development Report (company publication)	2011	http://www.bhpbilliton.com/home/aboutus/sustainability/reports/Documents/2011/BHPBillitonSustainabilityReport2011_Interactive.pdf
16	BHP	International Council on Mining and Metal. BHP Billiton	2012	http://www.icmm.com/page/37440/members/member-companies/articles/bhp-billiton
17	BHP	Ethical Fund	2012	http://www.ethicalfunds.com/Pages/EthicalFundsAndPortfolios/Reports.aspx
18	Goldcorp	Goldcorp. 2011 Online Sustainability Report (company publication)	2011	http://csr.goldcorp.com/2011
19	Goldcorp	Goldcorp. About us	2012	http://www.goldcorp.com/About-Us/default.aspx
20	Goldcorp	International Council on Mining and Metal. Goldcorp	2012	http://www.icmm.com/page/37454/members/member-companies/articles/goldcorp
21	Newmont	International Council on Mining and Metal. Newmont	2012	http://www.icmm.com/page/37479/members/member-companies/articles/newmont
22	Newmont	Newmont Mining Corporation. Beyond the Mine: the journey towards sustainability (company	2011	http://www.beyondthemine.com/2011/about_this_report

		publication)		
23	Newmont	Newmont Mining. Company at a glance	2012	http://www.newmont.com/about/company-glance
24	Osisko	Osisko. Une approche différente. Rapport de développement durable 2010 (company publication)	2010	http://www.osisko.com/pdfs/Rapport_DD_2010_webFR.pdf
25	Rio Tinto	International Council on Mining and Metal. Rio Tinto	2012	http://www.icmm.com/page/37489/members/member-companies/articles/rio-tinto
26	Rio Tinto	Rio Tinto. About us	2012	http://www.riotinto.com/index_aboutus.asp
27	Rio Tinto	Rio Tinto. Our products	2012	http://www.riotinto.com/index_ourproducts.asp
28	Rio Tinto	Rio Tinto. Sustainable report 2011 (company publication)	2011	http://www.riotinto.com/media/599_s_e_reports.asp
29	Rio Tinto	Macleans's top 50 socially responsible corporations	2012	http://www2.macleans.ca/tag/nexen-inc
30	Teck	International Council on Mining and Metal. Teck Resources	2012	http://www.icmm.com/page/37489/members/member-companies/articles/teck
31	Teck	Teck Resources. 2010 Sustainability report (company publication)	2010	http://www.tecksustainability.com/Generic.aspx?portalName=tc
32	Teck	Teck. Diversified mining	2012	http://www.teck.com/Generic.aspx?PAGE=Teck+Site/Diversified+Mining&portalName=tc
33	Teck	Mines and community: ICMM first commits to reduce poverty.	2012	http://www.minesandcommunities.org/article.php?a=9868&l=1
34	Teck	Wikipédia : Périmètres d'application de la norme ISO 14001	2012	http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_14001#P.C3.A9rim.C3.A8tre_d.27application_de_la_norme_ISO_14001
35	Vale	International Council on Mining and Metal. Vale	2012	http://www.icmm.com/page/37489/members/member-companies/articles/vale
36	Vale	Vale. Sustainable Development Report (company publication)	2011	http://www.vale.com/en-us/sustentabilidade/relatorio-de-sustentabilidade/Documents/RS2011_en.pdf
37	Vale	Vale. Vale: A base metals leaders	2012	http://nickel.vale.com/
38	Xstrata	International Council on Mining and Metal. Xstrata	2012	http://www.icmm.com/page/37489/members/member-companies/articles/xstrata
39	Xstrata	Xstrata. At a glance	2012	http://www.xstrata.com/about/at-a-glance/
40	Xstrata	XStrata. Case Studies (company publication)	2010	http://database.globalreporting.org/
41	Xstrata	XStrata. Sustainable Development (company publication)	2010	http://database.globalreporting.org/
SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER				
42	BP	BP. BP at a glance	2012	http://www.bp.com/sectiongenericarticle.do?categoryId=3&contentId=2006926
43	BP	BP. Sustainability Review 2011	2011	http://www.bp.com/assets/bp_internet/globalbp/STAGING/global_assets/e_s_assets/e_s_assets_2010/downloads_pdfs/bp_sustainability_review_2011.pdf
44	BP	IPIECA. BP's deep-sea biodiversity	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
45	BP	IPIECA. BP in Dorset, Southern England	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
46	BP	IPIECA. BP in Papua Province, Western New Guinea	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
47	BP	IPIECA. Revenue transparency in Azerbaijan	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
48	BP	IPIECA. Village response teams in Arctic Alaska	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/indigenous-peoples#ti29821
49	BP	Sustainalytics. BP'S Deepening Horizons	2010	http://www.sustainalytics.com/sites/default/files/BP_article_Sustainalytics_with_a

				ppendix.pdf
50	Nexen	IPIECA. Nexen Aboriginal Education Award Programme (AEAP), scholarships and bursaries	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/indigenous-peoples#ti29821
51	Nexen	IPIECA. The Oro Community Development Trust in Coastal Nigeria	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
52	Nexen	MACLEANS. Top 50 Socially Responsible Corporations	2010	http://www2.macleans.ca/2010/06/14/social-responsible-corp-2010/30/
53	Nexen	Nexen. About us	2012	http://www.nexeninc.com/en/AboutUs.aspx
54	Nexen	Nexen. Sustainability Report	2010	http://database.globalreporting.org/
55	Nexen	Nexen. Sustainability Report	2011	http://www.nexeninc.com/en/ResponsibleDevelopment/SustainabilityReport.aspx
56	Petrobras	Petrobras. About us	2012	http://www.petrobras.com.br/en/about-us/
57	Petrobras	Petrobras. Awards and Certifications	2012	http://www.petrobras.com.br/en/acknowledgments-awards-and-certifications/
58	Petrobras	Petrobras. Environment and Society	2012	http://www.petrobras.com.br/en/environment-and-society/
59	Petrobras	Petrobras. Preserving the environment	2012	http://www.petrobras.com.br/en/environment-and-society/preserving-the-environment/
60	Petrobras	Petrobras. Sustainability Report 2010	2010	http://www.petrobras.com.br/rs2010/en/index.asp
61	Petrobras	The Rio Times. Petrobrás Intensifies CSR Agenda	2010	http://riotimesonline.com/brazil-news/rio-business/petrobras-intensifies-csr-agenda/#
62	Repsol	CSR Globe. Repsol YPF	2012	http://www.csrglobe.com/login/companies/repsolypf.html
63	Repsol	Dow Jones Sustainability Indexes in Collaboration with SAM. Supersector Leaders 2011	2011	http://www.sustainability-indexes.com/review/supersector-leaders-2011.jsp
64	Repsol	IPIECA. An education and rural development programme in Patagonia	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
65	Repsol	IPIECA. Policy on relationships with indigenous communities	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/indigenous-peoples
66	Repsol	Repsol. Corporate Responsibility Report	2011	http://repsol.webfg.com/memoria2011/en/responsabilidadCorporativa/flash
67	Repsol	Repsol. What we do	2012	http://www.repsol.com/es_en/corporacion/conocer-repsol/actividad/
68	Sasol	Sasol. Sustainable development report 2011	2012	http://www.sasol.com/sasol_internet/downloads/11431_Sasol_SD2011_1328013983285.pdf
69	Shell	IPIECA. Monitoring and assessment of biodiversity in Gabon	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
70	Shell	IPIECA. Monitoring Oil Sands Development and Future Reclamation	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
71	Shell	IPIECA. Shell applying business principles globally	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
72	Shell	IPIECA. <i>Sustainable harvesting of biodiversity resources in South Africa</i>	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
73	Shell	IPIECA. <i>The AgriBioDiversity Project in Italy</i>	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
74	Shell	IPIECA. The development of a strategic relationship	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
75	Shell	Shell. Sustainability Report	2012	http://reports.shell.com/sustainability-report/2011/servicepages/downloads/files/entire_shell_sr11.pdf
76	Shell	Vision Textile. Dutch companies, CSR in China	2012	http://www.visiontextiles.com/csr.pdf

77	Shell	Wikipedia. Shell (entreprise)	2012	http://fr.wikipedia.org/wiki/Shell_(entreprise)#Activit.C3.A9s
78	Statoil	IPIECA. Human rights training of Sharia judges in Nigeria	2012	http://www.ipieca.org/sites/default/files/system/shariajudges.pdf
79	Statoil	Statoil. Statoil in brief	2012	http://www.statoil.com/en/about/inbrief/pages/default.aspx
80	Statoil	Statoil. Quick Facts ⁶²	2011	http://www.statoil.com/annualreport2011/en/quickfacts/pages/01thisiswhoweare.aspx
81	Statoil	Statoil. Sustainability ⁶³	2011	http://www.statoil.com/annualreport2011/en/sustainability/pages/sustainability.aspx
82	Suncor	CAPP. Suncor's Tailing Reduction Operations (TRO)	2012	http://www.capp.ca/ENERGYSUPPLY/INNOVATIONSTORIES/LAND/SUNCOR-TRO/Pages/default.aspx
83	Suncor	MACLEANS. Talisman? A responsible corporation?	2009	http://www2.macleans.ca/2009/06/15/talisman-a-responsible-corporation/3/
84	Suncor	MACLEANS. Top 50 Socially Responsible Corporations	2010	http://www2.macleans.ca/2010/06/14/social-responsible-corp-2010/43/
85	Suncor	Suncor Energy. 2011 Summary Report on Sustainability	2011	http://sustainability.suncor.com/2011/pdf/ROS11_E_Final_July14.pdf
86	Suncor	Suncor Energy. About us	2012	http://www.suncor.com/en/about/164.aspx
87	Suncor	Suncor Energy. Excellence in Reporting	2012	http://sustainability.suncor.com/2011/en/responsible/1879.aspx
88	Suncor	Suncor Energy. 2012 Summary Report on Sustainability	2012	http://sustainability.suncor.com/2012/pdf/2012_Suncor_Summary_Report_on_Sustainability_EN.pdf
89	Suncor	Sustainalytics. The Suncor/Petro-Canada Merger: An ESG Perspective	2009	http://www.sustainalytics.com/sites/default/files/SuncorPetroCanada_Merger-An_ESG_Perspective-Sustainalytics.pdf
90	Talisman	CSR wire. Talisman Energy Publishes 11th Annual Corporate Responsibility Report	2012	http://csrwire.visibli.com/share/t2LX5d
91	Talisman	IPIECA. Talisman report on free, prior and informed consent	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/indigenous-peoples#ti29821
92	Talisman	MACLEANS. Talisman? A responsible corporation?	2009	http://www2.macleans.ca/2009/06/15/talisman-a-responsible-corporation/3/
93	Talisman	MACLEANS. Top 50 Socially Responsible Corporations	2010	http://www2.macleans.ca/2010/06/14/social-responsible-corp-2010/44/
94	Talisman	Talisman Energy. 2010 Corporate Responsibility Report	2010	http://cr.talisman-energy.com/2010/
95	Talisman	Talisman Energy. Talisman Energy 2011 Corporate Responsibility Report	2011	http://cr.talisman-energy.com/2011/
96	Talisman	Talisman Energy. Welcome	2012	http://www.talisman-energy.com/
97	Total	IPIECA. Rural electrification in Morocco	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/case-studies
98	Total	IPIECA. Strengthening the hydrocarbon road transport sector in Madagascar	2012	http://www.ipieca.org/case-studies
99	Total	IPIECA. The Port-Cros National Marine Park, France	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies

⁶² Visite des sections: Environment and climate, Renewable energy, Oil Sands, Focus on safety

⁶³ Visite de toutes les sections et sous-sections

100	Total	IPIECA. Total building trust with the Guaraní Indigenous People in Bolivia	2012	http://www.ipieca.org/topic/social-responsibility/indigenous-peoples#ti29821
101	Total	IPIECA. Total in the Andean rain forests, Bolivia	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
102	Total	IPIECA. Total in the Mahakam Delta, Indonesia	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
103	Total	IPIECA. Total in the Murzuq Basin, Libya	2012	http://www.ipieca.org/topic/biodiversity/case-studies
104	Total	Total. Présentation du groupe	2012	http://www.total.com/fr/groupe/presentation-du-groupe/total-en-bref-900010.html
105	Total	Total. Rapport Société et Environnement 2011	2012	http://www.total.com/MEDIAS/MEDIAS_INFOS/5629/FR/Total-RSE-2011-FR-v2.pdf
SECTEUR CHIMIQUE				
106	AkzoNobel	AkzoNobel. About us	2012	http://www.akzonobel.com/aboutus/index.aspx
107	AkzoNobel	AkzoNobel. AkzoNobel Report 2011. Sustainability ⁶⁴	2012	http://report.akzonobel.com/2011/ar/sustainability.html?cat=m
108	AkzoNobel	Article 13 The Responsible Business Experts. Akzo Nobel Remploy	2004	http://www.article13.com/A13_ContentList.asp?strAction=GetPublication&PNID=1315
109	AkzoNobel	CSR Globe. Akzo Nobel	2012	http://www.csrglobe.com/login/companies/akzo_nobel.html
110	AkzoNobel	Vision Textile. Dutch companies, CSR in China	2012	http://www.visiontextiles.com/csr.pdf
111	BASF	BASF. BASF Report 2011	2012	http://report.basf.com/2011/en/servicepages/welcome.html
112	BASF	BASF Greater China. BASF « 1+3 » CSR Project	2012	http://www.greater-china.basf.com/apex/GChina/GChina/en/content/BASF-China/1.4_Sustainability/1.4.7_1plus3/basf_1puls3
113	BASF	BASF Greater China. Golden Bee	2012	http://www.greater-china.basf.com/apex/GChina/GChina/en/content/BASF-China/1.4_Sustainability/Golden_Bee
114	BASF	CSRwire. BASF Gives Seattle Mariners Green Boost to Launch 'Sustainable Saturdays' at Safeco Field	2012	http://www.csrwire.com/press_releases/34395-BASF-Invited-to-White-House-to-Discuss-Greening-the-Games-
115	BASF	CSRwire. BASF Invited to White House to Discuss 'Greening the Games'	2012	http://www.csrwire.com/press_releases/34395-BASF-Invited-to-White-House-to-Discuss-Greening-the-Games-
116	DSM	Dow Jones Sustainability Indexes. Supersector Leaders 2011	2012	http://www.sustainability-indexes.com/images/supersector-leader-report-dsm_tcm1071-337440.pdf
117	DSM	DSM. External recognition	2012	http://www.dsm.com/en_US/cworld/public/about/pages/external_recognition.jsp
118	DSM	DSM. Integrated annual report 2011	2012	http://www.dsm.com/en_US/cworld/public/investors/pages/publications/annual_report_2011.jsp
119	DSM	DSM. Our company	2012	http://www.dsm.com/en_US/cworld/public/about/pages/Our_company.jsp
120	DSM	India Pages. DSM's CSR initiative towards Jagruti School of Blind Girls	2012	http://www.indiapages.in/DSMM.htm
121	DSM	Vision textiles. Dutch companies, CSR in China	2012	http://www.visiontextiles.com/csr.pdf

⁶⁴ - Facts and figures (Managing our values, Reporting principles, Stakeholder engagement, Integrity)

- Safety (People health and safety, Process safety, Product stewardship, HSE management)
- Employees (People development, Diversity & Inclusion, Employee engagement, Restructuring, Community)
- Value chain (Eco-premium solution, VOC in products, Climate change, Supply chain)
- Environment (Energy, Greenhouse gas emissions, Local air quality, Raw materials efficiency, Water, Soil and ground water remediation)
- Independent assurance report
- Sustainable performance summary (Economic/ Governance/ Social, Environmental)

122	DuPont	Article 13 The Responsible Business Experts. CSR best practice DuPont	2006	http://www.article13.com/A13_ContentList.asp?strAction=GetPublication&PNID=1231
123	DuPont	CSR Globe. DuPont	2012	http://www.csrglobe.com/login/companies/dupont.html
124	DuPont	DuPont. Awards & Recognition	2012	http://www2.dupont.com/corp/en-us/our-company/awards-and-recognitions.html
125	DuPont	DuPont. Our company	2012	http://www2.dupont.com/corp/en-us/our-company/index.html
126	DuPont	DuPont. Sustainability Reports ⁶⁵	2012	http://www2.dupont.com/inclusive-innovations/en-us/gss/sustainability/performance-reporting/sustainability-reports.html#
127	DuPont	Greenpeace. DuPont facilities fail Greenpeace security inspection	2012	http://www.greenpeace.org/usa/en/media-center/news-releases/dupont-facilities-fail-greenpe/
128	DuPont	Just means. DuPont Sustainability Leaders Headline GLOBE 2012	2012	http://www.justmeans.com/press-releases/DuPont-Sustainability-Leaders-Headline-GLOBE-2012/8044.html
	SHARE	International Energy Agency releases “Golden Rules” to mitigate ESG risks from unconventional gas production	2012	http://www.share.ca/files/12-06_Bugle_art_IEA_Shale_Gas_Golden_Rules.pdf

⁶⁵ 2011 Sustainability Progress Report et le 2011 Global Reporting Initiative Report

10.3 Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur minier

	Entreprise	Description de l'entreprise	Matières exploitées	Critères					
				Membre de l'ICMM	Note de A+ selon le GRI [Sustainability Disclosure Database]	Supersector leader 2011 du Sustainability Index du Dow Jones	Membre de United Nations Global Impact	Nommé par le Centre for excellence in CSR	Fait partie du portefeuille ethicalfund [en date du 31 mai 2012]
1	ARM (African Rainbow Minerals)	Compagnie sud-africaine qui opère sur le continent africain	platine, fer, cuivre et charbon	√	√ [A+ Third-party-checked]		√		
2	Barrick Gold	Barrick opère son activité minière en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Australie Pacifique et Afrique.	Or, argent, cuivre	√	√ [A+ Third-party-checked]			√	√
3	BHP-Billiton	Sur tous les continents	Energy Coal, Metallurgical Coal, Manganese, Aluminium, Base Metals (including uranium), Diamonds and Speciality Products, Petroleum and oil, Stainless Steel Materials, and Iron Ore	√	√ [A+GRI-checked]		√		
4	Goldcorp	Amérique du Nord et Amérique du Sud	Or	√			√		√
5	Newmont Mining Corporation	États-Unis, Australie, Pérou, Indonésie, Ghana, Canada, Nouvelle Zélande and Mexique	Or, Cuivre	√	√ [A+ third-party-checked and GRI-checked]			√	
6	Osisko	Retenu pour la problématique de extraction minière en milieu habité							
7	Rio Tinto	Australie, Amérique du Nord, Europe, Amérique du Sud, Asie, Afrique	Aluminium, cuivre, diamants, minerai de fer, borates, dioxyde de titane, fer, poudre de métaux, zircons, rutile, uranium, charbon thermique, coking charbon	√	√ [A+ GRI-checked]			√	

8	Teck Resources	Canada, Pérou, Chili	Charbon, cuivre, zinc, énergie	√	√ [A+ third-party-checked]		√ [Teck Operaciones Mineras Chile Limitada]	√	√
9	Vale	Canada, États-Unis, Indonésie, Asie, Nouvelle Calédonie, Royaume-Uni and Brésil.	Nickel, minerai de fer	√	√ [A+ GRI-checked]			√	
10	Xstrata	Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Colombie; Congo Brazzaville; Allemagne; Irlande; Mauritanie; Nouvelle Calédonie; Norvège; Papouasie Nouvelle Guinée; Pérou; les Philippines; Espagne; Afrique du Sud; Tanzanie; Royaume-Uni; et les États-Unis	copper, coking coal, thermal coal, ferrochrome, nickel, vanadium and zinc, with a platinum group metals business, gold, cobalt, lead and silver, recycling facilities and <u>global technology products</u>	√	√ [A+ third-party-checked]	√	√ [Xstrata Tintaya S.A. et Xstrata Pachon]	√	

10.4 Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur pétrolier et gazier

Entreprise	Pays	Activité	GRI	UN Global Compact	DJSI	CAPP	API	CSUR	Center for Excellence in CSR	Ethical Fund	Innovest Strategy	Fortune Magazine
BP	Royaume-Uni	O&G, sables bitumineux	A+ (auto-déclaré)	X			X				X	
Nexen	Canada	O&G conventionnel, sables bitumineux, gaz de schiste	B+ (auto-déclaré)	X				X	X			
Petrobras	Brésil	Pétrochimie, gaz naturel, biocarburants, énergie électrique	A+ (auto-déclaré)				X					
Repsol	Espagne	O&G	A+ (vérifié par le GRI)	X	X		X					
Sasol	Afrique du Sud	O&G, charbon, pétrochimie, gaz de schiste	A+ (vérifié par tierce partie)					X				
Shell	Pays-Bas	O&G, pétrochimie, gaz de schiste	A+ (vérifié par le GRI)	X		X	X	X			X	
Statoil	Norvège	O&G, sables bitumineux, gaz de schiste	A+ (vérifié par tierce partie)	X		X	X					n°1
Suncor	Canada	O&G conventionnel, sables bitumineux	A+ (vérifié par le GRI)	X		X		X	X	X	X	
Talisman	Canada	O&G, gaz de schiste	A+ (vérifié par le GRI)	X			X	X	X			
Total	France	O&G, sables bitumineux, pétrochimie, (gaz de schiste ?)	B+ (auto-déclaré)	X			X	X				n°7

10.5 Annexe – Liste des entreprises étudiées : Secteur chimie

Entreprise	Pays	Activité	GRI	UN Global Compact	Responsible Care	DJSI	Fortune
AkzoNobel	Pays-Bas	Peinture, revêtement, produits chimiques de spécialité	Référencé	X	X		Top 350
BASF	Allemagne	Chimie, plastique, agriculture	A+ (vérifié par le GRI)	X	X	X	Top 350
DSM	Pays-Bas	Santé, nutrition, matériaux	A+ (auto-déclaré)	X		Leader du super secteur	
DuPont	États-Unis	Chimie, science et biologie	B (auto-déclaré)	X			Top 50

10.6 Annexe – Liste des entreprises étudiées: Secteur gaz de schiste

Entreprises	Entreprise détenant un permis de recherche pétrole ou gaz MRNF	Entreprises citées dans le rapport du BAPE [1]	20 entreprises leaders dans le monde[2]	Membre CAPP	Membre APGQ	Joueurs clés en Colombie-Britannique[3]	Entreprises notables aux US ++	Entreprises notables aux US --	Information RSE	L'entreprise possède un site web
9161-7795 Québec Inc.	1								Non	Non
Abba Quebec Resources Inc.	1								Non	Non
Altai Resources Inc.	1	1			1		1		Non	Non
Anadarko Petroleum Corporation			1				1		1	1
Apache Corp.				1		1	1		1	1
ARC Resources Ltd				1		1			1	1
Cabot Oil & Gas Corp								1	1	1
Canadian Quantum Energy Corporation	1	1							Non	1
Canbriam Energy Inc.		1			1				Non	1
Chief Oil & Gas								1	1	1
Corridor Resources Inc.	1								Non	1
Encana Corporation			1	1		1			1	1
EOG Resources, Inc.			1	1		1			1	1
ExxonMobil Corporation			1	1			1		1	1
Forest Oil					1				1	1
Gastem Inc.	1	1			1				1	1
Greencastle Resources Ltd.	1	1							Non	1
Huile Mac (Canada) inc.	1								Non	Non
Imperial Oil (Esso)				1		1			1	1
Intragaz Exploration SEC	1	1			1				Non	1

Entreprises	<u>Entreprise détenant un permis de recherche pétrole ou gaz MRNF</u>	<u>Entreprises citées dans le rapport du BAPE [1]</u>	<u>20 entreprises leaders dans le monde[2]</u>	Membre CAPP	Membre APGQ	<u>Joueurs clés en Colombie-Britannique[3]</u>	Entreprises notables aux US ++	Entreprises notables aux US --	Information RSE	L'entreprise possède un site web
Junex inc.	1	1			1				Non	1
Les Mines J.A.G. Ltée	1								Non	1
Lone Pine Resources (pas de permis ; partenaire de Junex)		1		1	1				Non	1
Marzcorp Oil & Gas Inc.	1								Non	Non
Marathon Oil Corporation			1	1			1		1	1
Molopo Canada Inc.	1	1			1				Non	1
Mundiregina Resources Canada Inc.	1								Non	Non
Murphy Oil Corp.				1		1			1	1
Nexen Inc.				1		1			1	1
NJ & Exploration Inc.	1								Non	Non
Olitra inc.	1								Non	1
Pétrolia Inc.	1								Non	1
Pétrolympia Inc.	1	1			1				Non	1
Progress Energy Resources Corp.				1		1			1	1
Questerre Energy Corporation	1	1		1	1				1	1
Ressource et énergie Squatex inc.	1	1							Non	Informations financières seulement
Richard Marc Lacasse	1								Non	Non
Royal Dutch Shell			1	1			1		1	1
Southwestern Energy Company			1					1	Non	1
Stelmine Canada Ltd	1								Non	1
Suncor Energy Prospect Generation Inc	1	1							1	1

Entreprises	<u>Entreprise détenant un permis de recherche pétrole ou gaz MRNE</u>	<u>Entreprises citées dans le rapport du BAPE [1]</u>	<u>20 entreprises leaders dans le monde[2]</u>	Membre CAPP	Membre APGQ	<u>Joueurs clés en Colombie-Britannique[3]</u>	Entreprises notables aux US ++	Entreprises notables aux US --	Information RSE	L'entreprise possède un site web
Talisman Energy Inc.	1	1	1	1	1	1	1		1	1
Transamerican Energy Inc.	1	1							Non	1
X-Terra Resources Corporation	1	1							Non	1

-
- ⁶⁶ <http://www.anadarko.com/Operations/Pages/HydraulicFracturing.aspx>
<http://www.bhpbilliton.com/home/aboutus/sustainability/reports/Pages/Roll%20up%20Pages/2011-BHP-Billiton-Sustainability-Report.aspx>
<http://www.chk.com/Pages/default.aspx>
<http://www.chk.com/Operations/Pages/Default.aspx>
<http://www.chevron.com/globalissues/corporateresponsibility/2009/performancerecognition/>
<http://www.consolenergy.com/about-us/corporate-responsibility/awards.aspx>
http://www.dvn.com/CorpResp/Pages/corporate_responsibility.aspx
<http://www.eogresources.com/responsibility/intro.html>
<http://www.rangeresources.com/Our-Commitment.aspx>
<http://www.ril.com/html/aboutus/awards.html>
http://www.shell.ca/home/content/can-en/aboutshell/our_business_tpkg/business_in_canada/upstream/e_and_p/e_and_p_canada/operate/
http://www.csrhub.com/CSR_and_sustainability_information/Southwestern-Energy-Company
<http://www.swn.com/r2/Pages/ourformula.aspx>
<http://www.statoil.com/en/environmentsociety/pages/default.aspx>
http://www.csrhub.com/CSR_and_sustainability_information/EXCO-Resources-Inc?table=&sort=desc&order=Data+source+name&page=
http://www.csrhub.com/CSR_and_sustainability_information/Marathon-Oil-Corporation
http://www.marathonoil.com/Social_Responsibility/Reporting/2010_CSR_Report/
http://www.csrhub.com/CSR_and_sustainability_information/Exxon-Mobil-Corporation
Permis de recherche MRNF
http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/exploration/Permis_quebec.pdf
http://sigpeg.mrnf.gouv.qc.ca/gpg/pdf/liste_des_permis_en_vigueur.pdf
[1] Rapport du BAPE
[2] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[3] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
[4] Rapport du BAPE
[5] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[6] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
[7] Rapport du BAPE
[8] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[9] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
[10] Rapport du BAPE
[11] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[12] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
[13] Rapport du BAPE
[14] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[15] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
[16] Rapport du BAPE
[17] <http://finance.yahoo.com/news/20-leading-companies-shale-gas-101500784.html>
[18] <http://www.albertaoilmagazine.com/2011/07/storm-watch/>
-

10.7 Annexe – Grille d'analyse RSE

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE			
	Description	Réalisations	Évaluation / certifications
	Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE		
	Structure de gouvernance de la RSE		
	Éthique des affaires (incl. <i>whistleblowing</i> , gestion des plaintes, gestion de crise)		
	Divulgation d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise		
	Prise en compte du principe de précaution*		
	Production et consommation responsables *: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances		
	Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*		

ENVIRONNEMENT			
	Description	Réalisations	Évaluation
	Protection de l'environnement* : Gestion et réduction des matières premières et déchets		
	Gestion de l'énergie		
	Réduction des émissions de GES et changements climatiques		
	Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)		
	Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité		
	Gestion des transports sur et autour des sites		
	Prise en compte du principe pollueur-payeur * : remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels		

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS			
	Description	Réalisations	Évaluation
	Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)		
	Respect des droits de l'homme		
	Relations avec les communautés : subsidiarité*		
	Accès au savoir *		
	Protection du patrimoine culturel*		
	Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)		
	Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien		
	Santé et qualité de vie* : Santé et sécurité des communautés avoisinantes		

SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS			
	Description	Réalisations	Évaluation
	Santé, qualité de vie et sécurité des employés*		
	Prévention* et information sur les accidents		
	Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés		
	Respect des droits du travail et relations de travail		
	Conditions de travail		
	Équité et solidarité sociales*		

* Principes de DD

10.8 Pondération pour la grille d'évaluation RSE semi-quantitative

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE		
	0	1
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	La vision, la mission et les valeurs organisationnelles ne sont pas clairement définies en termes de développement durable (aspect éthique, social et préoccupation des parties prenantes)	La vision, la mission et les valeurs de l'organisation intègrent les principes du développement durable. L'organisation s'assure que ces principes sont réitérés dans les autres documents de l'organisation à teneur éthique (code d'éthique, politiques organisationnelles, rapport de développement durable). L'organisation amorce une réflexion sur les intérêts et préoccupations des parties prenantes liées à l'organisation.
Structure de gouvernance de la RSE	L'information sur la composition ainsi que les procédures de nomination des membres siégeant aux instances de gouvernance sont inexistantes. L'organisation n'a pas de membres indépendants au sein de son conseil (d'administration ou consultatif). Généralement, les décisions sont prises en limitant le processus consultatif.	L'organisation adopte de « bonnes pratiques » de gouvernance et des initiatives qui vont au-delà des exigences contenues dans les codes de conduite. Elle dispose d'un conseil (d'administration ou consultatif) composé d'un ou de membres indépendants. Les enjeux de RSE sont supervisés par un VP reportant au Conseil. L'organisation prône la transparence et démontre une réelle volonté de concilier les intérêts de l'ensemble des parties prenantes dans la prise de décision.
Éthique des affaires (incl. Whistleblowing, gestion des plaintes, gestion de crise)	L'organisation n'a aucun document décrivant son éthique organisationnelle (ex. : code d'éthique, code de conduite) ou n'a pas encore amorcé une réflexion à cet égard.	L'organisation dispose d'un code de conduite et d'une éthique organisationnelle définie qui, ensemble, ont pour but de stimuler tous les membres de l'organisation à adopter un comportement plus éthique (gestion des problèmes de conflit d'intérêts, de corruption). L'organisation agit dans le respect des engagements et des traités internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, principe de l'OIT, Pacte mondial des Nations Unies ...).
Divulgence d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	Pas de rapport RSE, aucune ou peu d'information RSE pertinente sur le site internet.	L'entreprise publie un rapport RSE.
Prise en compte du principe de précaution	Aucune information sur ce sujet	Prise en compte du principe de précaution dans la gestion des risques opérationnels et stratégiques
Production et consommation responsables: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	Aucune information sur la prise en compte des critères de RSE auprès des fournisseurs et sous-traitants ou déclaration d'intention.	L'entreprise a développé une démarche spécifique auprès des sous-traitants et fournisseurs pour s'assurer du respect des critères de RSE dans sa chaîne d'approvisionnement. La démarche peut impliquer la signature du code d'éthique par les fournisseurs, la formation des fournisseurs aux enjeux RSE, leur évaluation via des audits spécifiques RSE.
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale	Aucune information	L'entreprise est membre de l'EITI. Elle publie une information transparente sur ses relations avec les gouvernements (Royalties et dons – si membre de EITI).

ENVIRONNEMENT		
	0	1
Protection de l'environnement: Gestion et réduction des matières premières et déchets	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de réduction de la consommation des matières premières et des matières résiduelles tout au long du processus de production.	. Un programme de réduction, de recyclage ou de réutilisation des matières résiduelles est appliqué dans l'entreprise. Elle développe ou finance un programme visant la réduction de l'utilisation de matières premières (écoconception, analyse du cycle de vie des produits et services). Ces programmes peuvent être intégrés dans un système de gestion environnementale certifié ou non.
Gestion de l'énergie	L'organisation n'effectue pas de suivi de sa consommation d'énergie. Au mieux, elle cherche uniquement à profiter des approvisionnements au tarif le plus avantageux.	L'organisation tient à jour un plan de mesures d'efficacité énergétique et publie des indicateurs quantitatifs sur sa consommation énergétique. La gestion de l'énergie fait partie du processus d'amélioration continue (écoefficacité, recherche et développement, écoconception). Les approches d'écoconception font partie du plan de développement de ses installations et de ses produits et services. Elle favorise, notamment, des technologies moins énergivores ou les sources d'énergie renouvelable ou de substitution.
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	L'organisation ne détient pas de renseignement sur les quantités de GES générées par ses activités quotidiennes.	L'organisation publie un inventaire quantitatif de ses émissions GES (sources directes et quelques indirectes). Elle a ciblé un projet de réduction d'émissions de GES lié à ses activités.
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi quantitatif sur le sujet.	L'organisation possède un programme de gestion efficace de l'eau : bilan hydrique de tous les services (eau prélevée, eau utilisée, eau consommée, fuites), adaptation des processus pour réduire l'utilisation d'eau, élimination de toutes les sources de contamination ponctuelle et diffuse dans les sols et sur le territoire de l'organisation. Elle publie des indicateurs chiffrés sur sa consommation d'eau.
Respect de la capacité de support des écosystèmes: impacts locaux, biodiversité	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	L'organisation s'inscrit dans une logique de compensation. Elle écoute et favorise les partenariats avec la communauté locale pour préserver l'environnement et la biodiversité.
Gestion des transports sur et autour des sites	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	L'organisation met en place des actions concrètes pour minimiser les nuisances dues au transport autour des sites.
Prise en compte du principe pollueur-payeur: remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.	L'organisation s'inscrit dans une logique de compensation et de remise en état des sites après exploitation. Elle a une politique de suivi et de communication transparente sur les fuites et déversements accidentels

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS		
	0	1
Participation et engagement avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	Pas de politique d'engagement avec les communautés ou seulement déclaration d'intention.	L'organisation a développé une politique ou charte spécifique de relation avec les communautés. Ce document est public et précise les engagements spécifiques de l'organisation vis-à-vis des communautés.
Respect des droits de l'homme	Pas de mention particulière ou de déclaration d'intention.	L'organisation reconnaît et respecte le principe du Consentement préalable et éclairé des communautés (<i>free prior informed consent – FPIC</i>).
Relations avec les communautés : subsidiarité	Aucune action particulière ou déclaration d'intention.	L'organisation signe des ententes avec les communautés où elle est implantée.
Accès au savoir	Aucune action particulière ou déclaration d'intention.	L'organisation développe des actions concrètes pour diffuser une information claire et transparente sur ses pratiques et activités industrielles ou encore favorise l'éducation par des programmes. Il peut aussi faire de la sensibilisation sur des aspects de santé et de sécurité liés à la communauté (ex : Fracfocus, la malaria, la déforestation).
Protection du patrimoine culturel	Aucune action particulière ou déclaration d'intention.	L'organisation amorce des programmes globaux d'aménagement du territoire et de développement culturel et du patrimoine, et y participe.
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	Aucune action particulière ou déclaration d'intention. L'organisation fournit du travail dans la localité.	L'organisation favorise le développement d'initiatives de réinsertion sociale ou d'économie sociale. Elle favorise et facilite la participation physique des salariés à la vie associative du territoire (culturelle, sportive, insertion, etc.). L'organisation intègre et privilégie des fournisseurs locaux.
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	À l'occasion, l'organisation fait des dons à quelques organismes locaux (ou du mécénat).	Régulièrement, elle fait des dons à quelques organismes locaux (ou du mécénat) ou participe à une démarche locale concertée.
Santé et qualité de vie: Santé et sécurité des communautés avoisinantes	Aucune action particulière ou déclaration d'intention.	L'organisation met en place des opérations de suivi et de monitoring de la qualité de vie et de la santé des communautés. Ex : analyse <i>baseline</i> et suivi de la qualité de l'eau, de l'air autour des opérations.

SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS

	0	1
Santé, qualité de vie et sécurité des employés	L'organisation ne tient pas de registre particulier à ce sujet. Elle se conforme aux exigences minimales de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.	L'organisation a mis en place des mécanismes de prévention des maladies ou des lésions professionnelles (ex. : comité de santé et mieux-être, comité de prévention, programme de santé) pour diminuer l'impact des maladies professionnelles. Elle publie des indicateurs sur ces performances en santé-sécurité et intègre dans sa politique la santé et la sécurité des employés de ses sous-traitants.
Prévention et information sur les accidents	Aucune politique de prévention des accidents	L'organisation a mené une analyse de risque des procédés industriels et de ses activités.
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	Aucune mention particulière ou déclaration d'intention. Simple signature du code d'éthique par les employés	L'organisation utilise un plan de formation global dynamique et cohérent avec la stratégie de développement de l'organisation. Les employés sont formés à la RSE et le bonus des cadres et dirigeants est lié aux performances RSE de l'organisation.
Respect des droits du travail et relations de travail	L'organisation ne dispose pas de mécanismes de participation des employés aux processus de décision ou de concertation portant sur les relations de travail	L'organisation dispose de mécanismes de concertation identifiables et structurés.
Conditions de travail	L'organisation ne dispose pas de directive ou de politique particulières à ce sujet.	L'organisation dispose d'un document élaboré encadrant les conditions de travail (convention de travail, manuel ou autre forme). Les conditions de travail sont comparables avec celles prévalant dans son secteur d'activité (avantages sociaux, assurance, rémunération).
Équité et solidarité sociales	L'organisation ne dispose pas de directive ou de politique particulières à ce sujet.	L'organisation dispose d'un système de gestion de son recrutement et applique des mesures rigoureuses pour se conformer à la Loi sur l'équité salariale (voir annexe G). Elle fait preuve de transparence et d'équité sur les échelles salariales et sur les critères de promotion.

10.9 Tableaux d'évaluation des pratiques des secteurs étudiés

10.9.1 Secteur Mines

	ARM	Barrick Gold	BHP	Goldcorp	Newmont	Osisko	Rio Tinto	Teck	Vale	XStrata	TOTAL
PRATIQUES D'AFFAIRES ÉTHIQUES ET GOUVERNANCE											
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Structure de gouvernance de la RSE	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	80%
Éthique des affaires (incl. Whistleblowing, gestion des plaintes, gestion de crise)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Divulgation d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Prise en compte du principe de précaution*	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	20%
Production et consommation responsables* : Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	50%
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	90%
ENVIRONNEMENT											
Protection de l'environnement* : Gestion et réduction des matières premières et déchets	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	90%
Gestion de l'énergie	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	90%
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Gestion des transports sur et autour des sites	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10%
Prise en compte du principe pollueur-payeur* : remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS											
Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Respect des droits de l'homme	0	1	1	1	1	0	1	0	0	1	60%
Relations avec les communautés : subsidiarité*	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	90%
Accès au savoir *	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Protection du patrimoine culturel*	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	80%
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Santé et qualité de vie* : Santé et sécurité des communautés avoisinantes	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	90%
SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS											
Santé, qualité de vie et sécurité des employés*	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Prévention* et information sur les accidents	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	90%
Respect des droits du travail et relations de travail	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	70%
Conditions de travail	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	80%
Équité et solidarité sociales*	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	80%

10.9.2 Secteur Pétrole et gaz

	BP	Nexen	Petrobras	Repsol	Sasol	Shell	Statoil	Suncor	Talisman	Total	TOTAL
PRATIQUES D'AFFAIRES ÉTHIQUES ET GOUVERNANCE											
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Structure de gouvernance de la RSE	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	80%
Éthique des affaires (incl. Whistleblowing, gestion des plaintes, gestion de crise)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Divulgence d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Prise en compte du principe de précaution*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Production et consommation responsables *: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	70%
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	90%
ENVIRONNEMENT											
Protection de l'environnement* : Gestion et réduction des matières premières et déchets	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	90%
Gestion de l'énergie	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	80%
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	90%
Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Gestion des transports sur et autour des sites	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	30%
Prise en compte du principe pollueur-payeur* : remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	80%
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS											
Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	0	1	1	0	1	1	1	1	1	0	70%
Respect des droits de l'homme	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10%
Relations avec les communautés : subsidiarité*	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	30%
Accès au savoir *	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	70%
Protection du patrimoine culturel*	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	70%
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	30%
Santé et qualité de vie* : Santé et sécurité des communautés avoisinantes	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	60%
SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS											
Santé, qualité de vie et sécurité des employés*	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Prévention* et information sur les accidents	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	100%
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	60%
Respect des droits du travail et relations de travail	0	1	1	1	1	0	1	1	0	0	60%
Conditions de travail	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	80%
Équité et solidarité sociales*	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	90%

10.9.3 Secteur Chimie

	AkzoNobel	BASF	DSM	DuPont	TOTAL
PRATIQUES D'AFFAIRES ÉTHIQUES ET GOUVERNANCE					
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	1	1	1	1	100%
Structure de gouvernance de la RSE	1	1	1	1	100%
Éthique des affaires (incl. Whistleblowing, gestion des plaintes, gestion de crise)	1	1	1	1	100%
Divulgence d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	1	1	1	1	100%
Prise en compte du principe de précaution*	0	0	0	1	25%
Production et consommation responsables *: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	1	1	1	0	75%
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*	0	0	0	1	25%
ENVIRONNEMENT					
Protection de l'environnement* : Gestion et réduction des matières premières et déchets	1	1	1	1	100%
Gestion de l'énergie	1	1	1	1	100%
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	1	1	1	1	100%
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	1	1	1	1	100%
Respect de la capacité de support des écosystèmes* : impacts locaux, biodiversité	0	1	1	1	75%
Gestion des transports sur et autour des sites	0	0	0	0	0%
Prise en compte du principe pollueur-payeur* : remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	1	0	0	0	25%
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS					
Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	0	1	0	0	25%
Respect des droits de l'homme	0	0	0	0	0%
Relations avec les communautés : subsidiarité*	0	0	1	1	50%
Accès au savoir *	1	1	0	1	75%
Protection du patrimoine culturel*	0	0	0	0	0%
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	1	1	1	0	75%
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	1	1	1	1	100%
Santé et qualité de vie* : Santé et sécurité des communautés avoisinantes	1	1	1	0	75%
SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS					
Santé, qualité de vie et sécurité des employés*	1	1	1	1	100%
Prévention* et information sur les accidents	1	1	1	1	100%
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	1	1	0	0	50%
Respect des droits du travail et relations de travail	0	1	1	1	75%
Conditions de travail	1	1	1	1	100%
Équité et solidarité sociales*	1	1	1	1	100%

10.9.4 Secteur Gaz de schiste

	Anadarko	Apache	ARC Resources	Cabot Oil & Gas	Chief Oil & Gas	Corridor Resources	Encana	EOG Resources	Exxon	Forest Oil	Gastem	Imperial Oil	Marathon Oil	Murphy Oil	Nexen	Progress Energy Resources	Questerre	Shell	Suncor	Talisman	Total	TOTAL
PRATIQUES D'AFFAIRES, ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE																						
Vision, stratégie, engagements, objectifs et système de gestion de la RSE	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	14	70%
Structure de gouvernance de la RSE	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	11	55%
Éthique des affaires (incl. Whistleblowing, gestion des plaintes, gestion de crise)	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	80%
Divulguation d'information RSE (rapport RSE, site web), par site et au niveau entreprise	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	0	12	60%
Prise en compte du principe de précaution*	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	6	30%
Production et consommation responsables *: Critères et programmes RSE dans les contrats d'achats et de sous-traitances	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	7	35%
Relation avec les gouvernements (lobbying) : partenariat et coopération intergouvernementale*	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	7	35%
ENVIRONNEMENT																						
Protection de l'environnement*: Gestion et réduction des matières premières et déchets	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	7	35%
Gestion de l'énergie	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	6	30%
Réduction des émissions de GES et changements climatiques	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1	10	50%
Gestion de l'eau (consommation et gestion des eaux de procédé)	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	1	1	11	55%
Respect de la capacité de support des écosystèmes*: impacts locaux, biodiversité	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	10	50%
Gestion des transports sur et autour des sites	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	15%
Prise en compte du principe pollueur-payeur *: remédiation des sites après exploitation, fuites et déversements accidentels	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	7	35%
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS																						
Participation et engagement* avec les communautés à chaque étape du projet (exploration, développement, exploitation, fermeture)	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	0	1	1	1	11	55%
Respect des droits de l'homme	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	4	20%
Relations avec les communautés: subsidiarité*	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	4	20%
Accès au savoir*	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	6	30%
Protection du patrimoine cultures*	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	4	20%
Contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux)	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	7	35%
Partage des bénéfices avec la communauté: compensation (relocalisation, nuisances), autres formes de soutien	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	10	50%
Santé et qualité de vie*: Santé et sécurité des communautés avoisinantes	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	5	25%
SOCIAL SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS																						
Santé, qualité de vie et sécurité des employés*	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	9	45%
Prévention* et information sur les accidents	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	9	45%
Développement des compétences, Formation des employés en matière de relation avec les communautés	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	6	30%
Respect des droits du travail et relations de travail	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	15%
Conditions de travail	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	8	40%
Équité et solidarité sociales*	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	7	35%

10.10 Détail des tableaux d'analyse des pratiques RSE dans les secteurs étudiés

Les éléments de cette section sont dans le document **4-3 Annexe : Pratiques RSE**